

GAC-EPA BULLETIN

Ce Bulletin informe sur les activités du Comité du Groupement des Anciens du CERN et de l'ESO et sur le travail des comités du CERN et de l'ESO, dans lesquels le GAC-EPA est représenté.

This Bulletin reports on the activities of the Committee of the CERN-ESO Pensioners' Association and on the work of the CERN and ESO committees, in which GAC-EPA is represented.



Attaque sur les pensions :
Les documents aux
pages 24 à 38
Attack against pensions :
Documents at
pages 24 to 38



Gertjan Bossen

Le Bulletin, un lien d'amitié The Bulletin is our link	Page 4
A propos de l'ESO What about ESO ?	Page 5
Echos du Comité News of the Committee	Page 6
Caisse de pensions Pension fund	Page 10
Caisse maladie Health insurance Scheme	Page 14
Permanences Information sessions	Page 17
GAC-EPA sur le Web GAC-EPA on the Web	Page 18
In Memoriam	Page 20
Reportage : La "Remise 01" Report : The "Remise 01"	Page 21
De tout, un peu A little bit of everything	Page 23
Les documents de crise Crisis documents	Pages 24-38

Le mot du président
The word of the président

Texte original en français

L'Argent, encore l'argent... Money, money, money

« L'argent est le nerf de la guerre », c'est un des multiples dictons qui font référence à l'argent. Et on parle beaucoup d'argent ces temps-ci, on pourrait même croire qu'il n'y a rien de plus important dans la vie et que c'est une des valeurs, sinon la seule, qui compte dans notre société.

En tant que Hollandais, je suis « réputé » être proche de mon argent (d'ailleurs je serais gratifié de la même remarque si j'étais né ... écossais ou souabe). Toutefois, les souvenirs de mon temps d'actif au CERN me disent qu'il y a eu, de mon temps, d'autres valeurs, plus importantes, qui me rappellent les années passées de façon positive. J'en suis sûr, c'est la même chose pour vous tous (ou presque).

« Money is the sinews of war » is one of the many sayings that refer to money. At the moment there is lots of talk about money. One might even think that there is no more important thing in life and that it is one of the values that counts the most in our society. For some it is the only value.

As a Dutchman, I am supposed to be close to my money (the same is said of Scots and Swabians). However, during my active life at CERN I remember that there were other more important values that let me look back positively at the years spent at CERN. I am sure that (almost all of) you have the same feeling. Obviously, money was not absent from debates in the past: one just needs to remember the Homeric battles on salary scales or pension

Évidemment, l'argent n'était pas absent des débats dans le passé : il suffit de se rappeler les batailles homériques au sujet de la grille des salaires ou sur le niveau des pensions. Mais ce qui primait, c'était la satisfaction du travail bien fait, la réalisation en équipe de projets, grands ou petits. Sans oublier l'environnement multinational qui nous a tous enrichis (au sens général du terme). Les festivités de cette année, à l'occasion du 60ème anniversaire de CERN, relèveront certainement ces aspects.

Que je vous parle d'argent a quand même une raison simple : pendant l'Assemblée Générale de l'année passée, une augmentation de la cotisation à 30 CHF à partir du 1er janvier 2014 a été décidée. Malheureusement un grand nombre d'entre vous a oublié d'adapter le montant de son versement. Aussi, si vous êtes dans ce cas de figure, je vous demande de prêter une attention particulière au message de notre trésorière et je vous invite à régulariser votre situation selon les modalités indiquées. Cela rendra possible une saine gestion des finances de notre Groupement. Merci d'avance.

Je vous souhaite un été lumineux, à l'image de ce début de mois de mars, que nous avons vécu dans la région genevoise.

levels. But what mattered was the satisfaction of a job well done, large and small projects done in teams. There is also the multinational environment that has enriched us all in many ways. The festivities this year for the 60th anniversary of CERN will doubtless emphasize these aspects.

I am speaking to you of money for a simple reason. At last year's AGM it was decided to raise the annual membership fee to 30 CHF as from 1 January 2014. Unfortunately a large number of you forgot to change your payment. If this is the case for you, please read carefully the message from our treasurer and regularize your situation according to the instructions. In this way we can have a healthy financial situation. Thank you in advance.

I wish you a brilliant summer, as good as the beginning of March that we enjoyed in the Geneva area.

Rédacteur en chef : Bernard Ducret
Correctrices : - français : Françoise Thévenet,
Traductrice - anglais : Susan Baird
Maquette : Bernard Ducret
Crédits photos, tableaux : CERN, ESO, PFGB, CHIS, B. Ducret,
Impression : EXAPRINT (F)

Groupement des Anciens CERN
c/o Association du Personnel du CERN,
CH-1211 Geneve 23 ou F-01631 CERN CEDEX
Tel.: +41 22 767 57 59

Courriel : gac-epa@gac-epa.org
Site : <http://www.gac-epa.org>
Site de l'Association: <http://staffassoc.web.cern.ch>

La Rédaction ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des textes, dessins, graphismes et photos publiés, ces derniers n'engageant que la seule responsabilité de leurs auteurs. Tous les éléments qui constituent cette publication restent la propriété du GAC-EPA et ne peuvent en aucun cas être utilisés sans l'autorisation expresse et écrite de la Rédaction.

Editor-in-chief: Bernard Ducret
Proofreaders: - French, Françoise Thévenet,
Translator - English, Susan Baird
Layout: Bernard Ducret
Photos credits, tables: CERN, ESO, PFGB, CHIS,
Printing: EXAPRINT (F)

CERN/ESO Pensioners' Association
c/o CERN Staff Association,
CH-1211 Geneve 23 or F-01631 CERN CEDEX
Phone: +41 22 767 57 59

email: gac-epa@gac-epa.org
Site: <http://www.gac-epa.org>
Staff Association site: <http://staffassoc.web.cern.ch>

The editorial staff is in no way responsible for the texts, drawings, graphics and photos published. The sole responsibility lies with the authors. All elements constituting this publication are the property of GAC-EPA and cannot be used without the express written authorization of the publisher.

Membres du Comité du GAC-EPA au 01.01.2014 / Members of the GAC-EPA Committee from 2014. 01.01

la date entre parenthèses indique l'année de fin du mandat du délégué
date in brackets indicates the year of the delegate's term

Exécutif :**Executive :**

		Présidence/Presidence	
Gerrit Jan BOSSEN	(2015)	Président / President	
Jean-Claude GOUACHE	(2014)	Vice-Président/ Vice-President	
Andre John NAUDI	(2015)	Vice-Président/ Vice-President	
Représentant des membres ESO/Representative of ESO			
Martin CULLUM	(2015)		
		Trésorier /Treasurer	
Monique HÄUSERMANN	(2015)	Trésorière /Treasurer	
Françoise THEVENET	(2015)	Vice-Trésorière /Vice-Treasurer	
		Secrétaire/Secretary	
Mario DANESIN	(2014)	Secrétaire / Secretary	
Françoise THEVENET	(2015)	Secrétaire suppléante/ Deputy Secretary	

Pensions :**Pensions :****Conseil d'Administration de la Caisse de Pensions/Pensions Fund Governing Board**

Claude GENIER (2015) Représentant au CACP/Representative to the PFGB

***Commission pensions/Pensions Commission**

Claude GENIER (2015), François GHINET(2014), Jean-Claude GOUACHE (2014), Andre John NAUDI (2015), Irène SEIS (2014), Michel VITASSE (2014), tous Représentants/all Representatives

***Groupe de travail sur la garantie des pensions/ Working groupe on Pensions guarantee**

Michel VITASSE (2014) Délégué/Delegate, Carlo VANDONI (2014) Délégué suppléant/Deputy Delegate,

Santé :**Health :*****Caisse Maladie et protection sociale/Health insurance Scheme and social protection (CHIS Board)**

Michel BABOULAZ (2014), David JACOBS (2015), Délégués du GAC-EPA/GAC-EPA Delegates

***Commission de protection Sociale/Health Protection Commission ***

Michel BABOULAZ (2014), David JACOBS (2015), représentants du GAC-EPA/GAC-EPA representatives

***Groupe de travail ESO sur la santé/Health working groupe ESO representatives**

Sandro D'ODORICO, (hors Comité/Out of Committee), Martin CULLUM (2015), Représentant/Representative

***Liaison avec le Service Médical CERN et HUG/Medical Service and HUG linkman**

François WITTGENSTEIN(2015) (hors Comité)

Aide aux retraités :**Help to retirees :****Permanences/Informations sessions**

René BARTHELEMY (2014), Jean-François MICHAUD (2015), Gunilla SANTIARD (2015), tous représentants/all representatives

Fond d'entraide/Mutual Aid Fund

Gunilla SANTIARD (2015), Michel Boffard (2015) représentants/representatives

Activités de représentation :**Representation activities*****Conseil du Personnel de l'Association du Personnel du CERN/Personal Council of the CERN Staff Association**

Michel BABOULAZ (2014), Claude GENIER (2015), Jean-Claude GOUACHE (2014), David JACOBS (2013), Jean-François MICHAUD (2015), Gunilla SANTIARD (2015), Michel VITASSE (2014), tous délégués/all delegates

***Commission juridique/Legal Commission**

Jean-Claude GOUACHE (2014), Représentant/Representative

***Commission Sécurité et Hygiène/Safety and Hygiene Commission**

Jean-François MICHAUD (2015), Représentant/Representative

Activités de Communication**Communication Activities****Liaison avec les services CERN/Linkman with CERN Services**

Jean-François MICHAUD (2015), Représentant/Representative

Activités sociales et Culturelles/Social and Cultural Activities

Gunilla SANTIARD (2015), Représentant/Representative

Bulletin/Bulletin

Bernard DUCRET (2015) Responsable/Responsible, Jean-Marie THOMAS (2015), suppléant/deputy

Informatique/Computing

Robert CAILLIAU, invité permanent du Comité/Committee permanent guest, Expert informatique/Informatics Expert

Gestion du courrier et communication/Mail gestion and communications

David Jacobs(2015), Représentant/Representative, Gunilla SANTIARD (2015) Assistante/Assistant

* Les commissions ci-dessus sont celles mises en place par l'Association du Personnel du CERN / The Commissions above are those put in place by CERN Staff Association



Bernard DUCRET

Editorial Editorial

Texte original en français

Le Bulletin : un lien d'amitié

Je suis heureux de vous présenter la nouvelle maquette du Bulletin Groupement des anciens du CERN et de l'ESO. Nous l'avons voulue agréable à consulter, facile à lire, incitatrice à dialoguer.

Techniquement, elle répond à la fois aux exigences en matière de publication papier, tout autant qu'à celles de mise à disposition numérique sur internet. Vous pourrez tout aussi bien garder ce document papier pour le consulter à loisir à la maison, comme le consulter à tout moment depuis tout support numérique (mobile, tablette, ordinateur, etc.) depuis le site de notre groupement. Seule restriction, nous souhaitons qu'il ne soit pas accessible par les réseaux sociaux.

4 Plus proche de la forme d'un magazine moderne, avec des photos couleurs, une présentation plus « fun » que le Bulletin actuel, des reportages sur nos anciens et leurs activités de retraités, des pense-bêtes, des titres plus engageants, et d'autres rubriques à venir si le succès est au rendez-vous, cette publication va nous servir à tisser des liens d'amitié entre nous.

Elle va parler non seulement de nos intérêts (caisse de pensions, CHIS, etc.), mais aussi de nous et de nos attentes au quotidien (loisirs, santé, passions) et un courrier des lecteurs pourrait bien voir le jour. Elle doit arriver à susciter le dialogue entre nous :

- entre vous tous, en tant que membres du groupement,
- entre vous et le comité,
- entre vous et nos autorités de tutelle par notre intermédiaire,
- entre vous et les anciens non encore membres de notre groupement.

Pour que cela se produise, il faudra que vous nous apportiez votre contribution, en dialoguant avec la rédaction ou avec tout autre membre du comité.

Bien entendu, nous devons rester dans un cadre budgétaire rigoureux, celui voté récemment en Assemblée Générale. C'est pourquoi, dans un premier temps, nous allons faire en sorte que sa parution soit la plus économe possible, en cherchant un prestataire imprimeur au meilleur

The Bulletin is our link

I am pleased to present to you the new layout of the CERN and ESO Pensioners' Association Bulletin. We wanted it to be pleasant to look at, easy to read, and lead to dialogue.

Technically, it can be used for print publication and for digital presentation on the Internet. You can both have this as a paper document to be consulted at leisure at home, and be able to consult it at any time on any digital support, be it mobile phone, tablet, or computer, from our Association's website. The only restriction is that we do not want it to be accessible through social networks.

This is a more modern magazine with colour photographs, a more interesting appearance than the current Bulletin, articles about our old colleagues and their retirement activities, memory joggers, more engaging articles, and other new sections to come if you like what we are doing. This publication is going to help us to keep in contact with one another.

It will cover not only our interests such as the Pension Fund and Health Insurance, but also deal with daily matters such as leisure, health, hobbies and passions, and we could even envisage a section for readers' letters. We hope it will lead to increased dialogue amongst us:

- between all of you as members of our Association,
- between you and the Committee,
- between you and the management via us as intermediary,
- between you and those old colleagues who are not yet members of our Association.

For all this to happen, you must make a contribution by talking to the editors or any other member of the Committee.

Of course we need to stay within a rigorous budget as recently voted at the AGM. This why to start with we are going to make the publication of the Bulletin as economical as possible by finding a cheaper printer so that we get the best price. Then,

rapport qualité/prix, afin de tirer chaque numéro au meilleur prix. Ensuite, restant fidèles aux désirs des plus anciens d'entre nous, nous conservons l'envoi par la poste du support papier, sauf pour ceux qui nous ont expressément demandé un envoi par e-mail.

Une grande majorité donc recevra le Bulletin-papier.

Bonne lecture et à vous lire, avec plaisir.

keeping to the wishes of the older ones amongst us, we kept the mailing of printed version, except for those who have expressly required it by e-mail only.

In fact the wide majority will receive the paper Bulletin.

Enjoy this number, and we hope to hear from you.



Martin CULLUM

What about ESO ? A propos de l'ESO

Original text in english

ESO Pensioners News

Social

As in previous years, we organised a New Year get-together in early January, this time with the welcome participation of Gertjan Bossen who flew in from Geneva for the event. The number of ESO GAC-EPA Members has now reached 40, representing roughly 50% of the ESO retirees.

As at CERN, ESO periodically organises pre-retirement seminars for staff nearing retirement. The next seminar is scheduled for June and, for the first time, the GAC-EPA representative will participate and make a presentation.

ESO Pensioners Website

Progress on the ESO GAC-EPA Website has been rather slow in the last few months, but operation has now begun. It can be accessed from the main GAC-EPA web site and is intended to complement the main GAC-EPA website and provided additional information specifically relevant to ESO pensioners.

ESO Staff Association

We have continued to work with the ESO Staff Committee with the updating of the Staff Association Statues. This process has now being dragging on for several years but with the recent appointment of a new Working Group Chairman and completion of the staff elections, there is good hope that the process can be completed in the next few months.

The new draft statues now specifically mention

Nouvelles des retraités de l'ESO

Social

Comme dans les années précédentes, nous avons organisé début janvier une petite fête pour célébrer le nouvel an. Cette fois-ci, Gertjan Bossen s'est déplacé en avion depuis Genève pour nous accompagner. Il y a maintenant 40 membres GAC-EPA de l'ESO, ce qui représente à peu près 50% des retraités de l'ESO.

Comme au CERN, l'ESO organise de temps en temps des séminaires de préretraite pour ceux qui s'approchent de l'âge de la retraite. Le prochain séminaire aura lieu au mois de juin et, pour la première fois, le représentant du GAC-EPA y participera et fera une présentation.

Site web

Le site web ESO du GAC-EPA a progressé très lentement ces derniers mois, mais une opération d'essai a débuté. On peut y accéder depuis le site du GAC-EPA, où il est destiné à compléter ce dernier en apportant des informations additionnelles propres aux pensionnés de l'ESO.

Association du personnel de l'ESO

Nous avons continué de travailler avec le Comité du personnel de l'ESO pour la mise à jour des Statuts de l'Association du personnel. Ce travail dure depuis quelques années, mais, avec la nomination d'un nouveau président du Groupe de travail et les élections au sein du personnel, nous espérons terminer ce processus ces prochains mois.

Le nouveau projet de statuts mentionne spécifique-

the possibility of ESO pensioners becoming members of the Staff Association in a similar way as GAC-EPA members are now members of the CERN Staff Association. For full implementation a minor change to the GAC-EPA statues will also be necessary.

Healthcare

We participate actively in the ESO Health Working Group. The main task of this WG is to monitor the workings of the scheme, deal with complaints and provide recommendations to the ESO Administration for improvement. Dental care seems to produce a significant number of complaints despite the simplified rules that apply since January this year. In many cases these have been due to a different interpretation of the healthcare agreement by Vanbreda from that which ESO had originally intended.

At the instigation of pensioners, ESO has recently published a Healthcare Policy. This goes some way towards clarifying the basic principles of the ESO healthcare scheme. However, as mentioned in the last Bulletin, many of the rules are hidden in Council and contractual documents and so unavailable to staff and pensioners alike. The ESO Administration has promised to implement further changes this year to improve transparency, for example by separating the purely contractual details of the Vanbreda contract from the rest, and making this available to staff and pensioners.

An ongoing issue of particular importance to ESO pensioners is that, unlike those at CERN and other European Organisations, ESO Pensioners pay 33% higher healthcare premiums than active ESO staff. So far we have not achieved any change in the Organisation's position on this even if this appears to disregard the principle of mutuality enshrined in the new healthcare policy. We continue to explore all avenues to resolve this problem to the benefit of pensioners.

Echos du Comité News in brief of the Committee

Texte original en français

(Période de novembre 2013 à avril 2014)

C'est à votre secrétaire de vous informer, dans ce volet du bulletin, des activités pour lesquelles le Comité s'est impliqué pendant la période de

ment la possibilité pour les retraités de l'ESO de devenir membres de l'Association du personnel, comme c'est le cas actuellement pour les membres du GAC-EPA qui sont membres de l'Association du personnel du CERN. Pour une implémentation complète, il faudra également procéder à un changement mineur aux statuts du GAC-EPA.

Assurance maladie

Nous participons pleinement au Groupe de travail ESO sur la santé. La tâche principale de ce Groupe de travail est de contrôler les démarches de l'assurance, traiter des plaintes et donner des recommandations d'amélioration à l'Administration d'ESO. Les soins dentaires sont toujours sujets à de nombreuses plaintes, en dépit de la simplification du règlement depuis le mois de janvier de cette année. Il semble que la compagnie Vanbreda interprète différemment la convention sur la santé de ce que prévoyait l'ESO.

Poussé par les retraités, l'ESO vient de publier une « Politique de la santé ». Ceci clarifie en partie les principes de base de l'Assurance maladie de l'ESO. Mais, comme mentionné dans le numéro précédent du Bulletin, beaucoup des règles sont encore cachées dans les documents du Conseil de l'ESO et les contrats, donc pas disponibles ni aux membres du personnel ni aux retraités. L'Administration de l'ESO a promis de clarifier la situation cette année pour améliorer la transparence, en séparant par exemple les détails purement contractuels du contrat avec Vanbreda concernant les membres du personnel d'avec ceux des retraités.

Un autre point très important pour les retraités de l'ESO, c'est qu'à la différence des retraités du CERN et d'autres organisations européennes, les retraités de l'ESO paient des primes d'assurance-maladie, 33% plus hautes que le personnel actif de l'ESO. Jusqu'ici nous n'avons pas pu faire changer la position de l'Organisation, même si le principe de mutualité inscrit dans la nouvelle Politique de santé paraît bafoué. Nous continuons d'explorer toutes les pistes pour résoudre ce problème au bénéfice des retraités.



Mario DANESIN

(November 2013 to April 2014)

It is your secretary's duty to inform you, in this part of the Bulletin, of your Committee's activities during the period mentioned above.

référence mentionnée ci-dessus.

Nous résumons ci-après quelques aspects de ces activités qui sont, pour quelques-uns d'entre eux, développés plus en détail dans des chapitres spécifiques ; néanmoins vous pouvez me contacter dans le cas où vous souhaiteriez une information complémentaire concernant les rubriques ci-dessous : gac-epa@gac-epa.org

1 - Résultat des élections 2013, composition du nouveau Comité et attributions de fonctions

Le Comité actuel siège depuis le 1er janvier 2014 (liste en page 3 du bulletin). Il est issu des élections tacites qui se sont déroulées à fin novembre 2013 pour renouveler 13 membres élus du Comité, dont les mandats arrivaient à échéance le 31 décembre 2013. Comme nous vous en informions dans le bulletin précédent et suite à notre appel de candidatures du 2 septembre 2013, seuls 12 candidats ont présenté leur candidature, parmi lesquels 11 membres sortants. 2 membres sortants - François Wittgenstein et Eddie Roebuck - ne se sont pas présentés.

Nous devons aussi renouveler le mandat des 2 vérificateurs aux comptes or, seul un candidat sortant s'est représenté et nous n'avons noté aucun autre nouveau candidat.

Cette situation nous a donc conduits à opter pour des élections tacites ; la lettre de notre président du 31 octobre 2013 explique cette décision de bon sens qui n'a donné lieu à aucune objection de la part des membres du groupement.

Nous rappelons ci-après la liste des membres élus :

- Comme membres du Comité du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2015 : Michel Boffard, Gerritt Bossen, Martin Cullum, Bernard Ducret, Claude Genier, Monique Häusermann, David Jacobs, Jean-François Michaud, Andre-John Naudi, Gunilla Santiard, Françoise Thévenet, Jean-Marie Thomas.

- Comme vérificateur aux comptes pour les 2 exercices 2014 et 2015 : Guy Salomon

La composition du Comité 2014 et les attributions de fonctions figurent en page 3 du bulletin.

Actuellement le Comité, sous la Présidence de Gerrit Jan Bossen, se compose de 20 membres élus (19 pour le CERN et 1 pour l'ESO), au lieu de 21 comme les Statuts le permettent à l'article 12 ; il y a en plus 1 invité permanent expert informatique et 1 invité à la demande pour les liaisons avec les HUG et le Service médical du CERN.

De même, 1 seul vérificateur est en charge du contrôle des comptes du groupement (au lieu des 2 comme les statuts le permettent : article 18).

Notons d'ores et déjà qu'aux prochaines élections de novembre 2014 pour le renouvellement du Comité, 8 membres arriveront en fin de mandat et 9 pourront être élus en cas de candidatures

We give a résumé here of some aspects of the activities that are developed in more detail in specific sections. However, you can contact me if you need more details : gac-epa@gac-epa.org

1 - Election results 2013, composition of the new Committee and attribution of functions

The current Committee has been in place since 1 January 2014 (list on page 3 of the Bulletin). It was constituted after the tacit elections at the end of November 2013 to replace the 13 elected members of the Committee whose mandates came to an end on 31 December 2013. As we informed you in the previous Bulletin and after our call for candidates of 2 September 2013, only 12 candidates came forward, of whom 11 were current members of the Committee. Two current members - François Wittgenstein and Eddie Roebuck – decided not to stand.

We also had to renew the mandate of the two auditors. One current auditor decided to stand, but we have had no further candidate.

This situation led us to opt for tacit elections. The President's letter of 31 October 2013 explained this sensible decision which elicited no objections on the part of the members of our Association.

Herewith the list of elected members:

- Committee members from 1 January 2014 to 31 December 2015: Michel Boffard, Gerritt Bossen, Martin Cullum, Bernard Ducret, Claude Genier, Monique Häusermann, David Jacobs, Jean-François Michaud, Andre-John Naudi, Gunilla Santiard, Françoise Thévenet, Jean-Marie Thomas.

- Auditor for the 2 exercises 2014 and 2015: Guy Salomon

The composition of the 2014 Committee and the attribution of functions are on page 3 of the Bulletin.

The current Committee under the Presidency of Gerrit Jan Bossen has 20 elected members (19 from CERN and 1 from ESO), instead of the 21 as allowed in article 12 of the Statutes; in addition there is 1 permanent invited informatics expert and 1 expert invited as necessary to liaise with the University Hospitals (HUG) and the CERN Medical Service.

Also, there is only 1 auditor of the Association's accounts (instead of the 2 allowed by the Statutes: article 18).

Please note that in November 2014 at the next elections for the Committee, 8 members will be at the end of their mandate and 9 members can be elected in case there are enough candidates; please do not hesitate to present yourself!

2. GAC-EPA AGM

The Annual General Meeting (AGM) was held on 26 March 2014 after the invitation sent out on 28 February 2014 to all members; this invitation was

en nombre suffisant ; n'hésitez pas donc à vous présenter !

2 - Assemblée générale ordinaire du GAC-EPA

L'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) s'est tenue le 26 mars 2014 à la suite d'une convocation envoyée en date du 28 février 2014 à tous les membres; cette convocation a également été diffusée sur notre site web : <http://www.gac-epa.org>

Le compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire vous est expédié conjointement avec l'envoi du présent bulletin.

N'hésitez pas à vous reporter à ce compte rendu pour vous informer du travail de votre Comité et pour toute information sur notre Protection sociale (Caisses de pensions et de maladie).

Veillez à conserver ce compte rendu dont l'approbation vous sera demandée lors de la prochaine Assemblée générale ordinaire qui se tiendra fin mars 2015 (date non encore retenue).

3. Relations avec l'Association du personnel

De par son rattachement à l'Association du Personnel dont le rôle est de défendre les intérêts des actifs mais aussi des retraités (qu'ils finiront par devenir), notre Groupement confie à plusieurs de ses membres des tâches auprès des divers organes (Conseil du personnel et commissions) mis en place par cette instance, comme nous l'indiquons dans les précédents bulletins auxquels vous pouvez vous reporter : <http://www.gac-epa.org/History/Bulletins/Bulletins-fr.html>

Signalons que fin janvier 2014, une lettre commune AP/GAC-EPA, a été adressée à la Présidente du Conseil du CERN pour dénoncer des interférences inadmissibles des délégations des États membres dans les procédures de gouvernance de la Caisse de pensions ; nous pensons que cette démarche n'aura pas été inutile ; nous y veillerons.

4. Relations avec l'Administration du CERN et le Conseil d'administration de la Caisse de pensions (CACP)

Pour éviter des difficultés d'accès aux sites du CERN, veillez à être en règle avec votre carte d'accès nominative et votre vignette voiture : les formalités pour ces documents se font au bâtiment 55, 1er étage, bureau des accès sur présentation d'une pièce d'identité et des papiers du (des) véhicule(s).

Ces derniers mois, notre Président Gerrit Jan Bossen, s'est entretenu avec le Directeur de l'Administration sur les divers points mentionnés au précédent CR ; il en ressort ce qui suit :

- pour la participation au CACP de membres du Comité lorsque les sujets nous concernent : pas de réponse à ce jour,

also put on our website : <http://www.gac-epa.org>

The Minutes of the AGM are sent out together with the Bulletin.

Look at the Minutes to inform yourself of the work of your Committee and for information on our social security system (Pension Fund and Health Insurance Scheme).

Please keep these Minutes since you will be asked to approve them at the next AGM at the end of March 2015 (date not yet fixed).

3. Relations with the Staff Association

By our attachment to the Staff Association whose role is to defend the interests of current workers and also retirees (which they will become), our Association entrusts several of our members with tasks in various entities (Staff Council and Commissions) put in place by the SA, as indicated in previous Bulletins. <http://www.gac-epa.org/History/Bulletins/Bulletins-fr.html>

Note that at the end of January 2014, a SA/GAC-EPA joint letter, was addressed to the President of the CERN Council deploring the inadmissible interference by Member State delegations in the governance procedures of the Pension Fund; this action should have had an effect; we shall be vigilant.

4. Relations with the CERN Administration and with the Governing Board of the Pension Fund (PFGB)

To avoid difficulties when entering the CERN sites, please ensure that you are in conformity with your nominative access card and your car sticker: the formalities for these documents are accomplished in Bldg. 55, 1st floor, access cards office by presenting an identity card and the car papers (for each car).

Our President Gerrit Jan Bossen has held meetings recently with the Director of Administration concerning the points mentioned in the previous Minutes. The results are as follows:

- participation in CACP meetings by members of our Committee when subjects concern us: no reply,
- access to the sites and car parks: circular No. 2 is being revised,
- visibility of our Association for people about to retire: HR proposes to make clear the existence of GAC-EPA in the letter that all future retirees receive,
- Gerrit has insisted to the Director of Administration that the Management should show that retirees are still part of the CERN community. After a discussion between the person in charge of computer security at CERN and Gerrit, retirees could keep their CERN identity indefinitely but access to data is limited to our need to consult CERN

- pour les accès sur sites et parkings, la circulaire n°2 serait en voie de révision,
- pour ce qui est de mieux faire connaître le groupement aux personnes partant à la retraite, il est proposé de rendre plus visible l'existence du GAC-EPA dans la lettre de HR que tous les futurs retraités reçoivent,
- enfin Gerrit a insisté, auprès du Directeur, sur la nécessité pour l'Administration de montrer que les retraités font toujours partie de la communauté CERN.

Selon une discussion que Gerrit a eue avec le responsable de la sécurité de l'informatique au CERN, les retraités pourraient garder sans date limite d'échéance leur identité CERN, mais l'accès aux données serait limité à nos propres besoins de consultation de documents CERN ; l'accès wifi pourrait aussi être possible ; il nous demande de réfléchir à nos souhaits et besoins, pour les communiquer au responsable ; les membres GAC-EPA seront consultés à ce sujet dans ce bulletin, voir encadré page 23

Par l'intermédiaire de Claude Genier, nous suivons de près les travaux du CACP en charge de la gouvernance de la caisse de pensions ; en ce moment la nouvelle étude actuarielle est en point de mire, ainsi que les réactions des délégations des États membres.

5. Relation avec les retraités présents et futurs

Comme souvent mentionné, notre but est de vous tenir informés de ce qui se passe au sein des Organisations du CERN et de l'ESO et de vous aider principalement sur les sujets qui concernent les retraités ; pour cela nous disposons de plusieurs possibilités :

- l'Assemblée générale,
- le présent bulletin bisannuel
- le courrier postal
- le bulletin Echo de l'AP
- le courrier électronique, (si nous ne disposons pas de votre adresse électronique, vous pouvez nous la transmettre à : gac-epa@gac-epa.org)
- notre site web : <http://www.gac-epa.org>

Sans oublier nos permanences, animées par trois dévoués membres du Comité, qui se tiennent le premier mardi de chaque mois sauf en janvier, juillet et août et qui sont toujours très appréciées.

Elles permettent de répondre à vos problèmes personnels en vous donnant des orientations de solutions. Munis de ces conseils, nous vous conseillons d'obtenir confirmation auprès des administrations concernées qui sont seules habilitées à fournir des réponses officielles. Ces derniers mois, les taxations françaises CSG et CRDS nous ont donné du grain à moudre, tout n'est d'ailleurs pas réglé à ce sujet (page 17).

documents that concern us; wifi access would also be possible; he would like us to think about what we want so that our wishes can be forwarded to the responsible person; GAC-EPA members will be consulted on this subject in the current Bulletin, see box page 23.

Via Claude Genier, we are closely following the work of the GBPF concerning the governance of the Pension Fund; the new actuarial study is being closely watched as are the reactions of Member State delegations.

5. Relations with current and future retirees

As is often mentioned our aim is to keep you informed of what is happening at CERN and ESO and to help you with subjects of concern to retirees; for this we have several possibilities:

- the AGM
- the current semi-annual bulletin
- mail
- Echo of the Staff Association
- e-mail, (if we do not have your e-mail address, please send it to us at: gac-epa@gac-epa.org)
- our website: <http://www.gac-epa.org>

Our Information Sessions run by three devoted members of the Committee are highly appreciated. They take place on the first Tuesday of the month except in January, July and August. We can help you with your personal problems by suggesting possible solutions.

With this advice, we ask you to seek confirmation from the relevant administrations who alone can give you an official reply. Much time and effort have been spent recently on the French CSG and CRDS taxes, and we still do not have definitive answers (page 17).



Claude Genier

Caisse de Pensions Pension Fund

Texte original en français

Depuis le dernier compte rendu du Bulletin d'automne (N° 45), le Conseil d'Administration de la Caisse de Pensions (CACP) s'est réuni trois fois en novembre 2013 et en février 2014, dont une réunion extraordinaire le 12 février avec l'étude actuarielle comme unique sujet. Comme c'est maintenant l'habitude, la Commission des Pensions de l'AP, dans laquelle plusieurs représentants du GAC-EPA siègent, se réunit avant et après les réunions du CACP pour commenter les documents et décisions qui y sont prises et pour décider quelles seront les prises de positions communes AP et GAC-EPA à adopter en cas de vote au CACP.

Je vous rappelle ici que le site web de la Caisse de Pension renseigne ses bénéficiaires sur les informations générales relatives aux exercices financiers de la Caisse. En particulier, il y est publié tous les trimestres un document de synthèse qui peut être consulté à l'adresse suivante :

<http://pensionfund.cern.ch/fr/investissements> (en français) ou

<http://pensionfund.cern.ch/en/investments> (en anglais)

Les résultats de la Caisse de Pensions ont été présentés lors de notre dernière Assemblée Générale Ordinaire le 26 mars dernier et je vous invite à en prendre connaissance par le compte rendu de l'AGO.

Evolution de la Caisse en 2013

Comme je l'ai montré à l'AGO, la Caisse a évolué très favorablement durant l'année 2013, pour se terminer avec un rendement annuel de + 7.76%. Le tableau suivant donne les rendements trimestriels en 2013 comparés à ceux de 2012 :

Année/Year	Trim 1	Trim 2	Trim 3	Trim 4	Annuel/annual
2012	3.96%	-1.29%	2.43%	1.75%	6.89%
2013	2.93%	0.12%	1.56%	2.97%	7.76%

Cette évolution favorable a pour conséquence que les avoirs de la Caisse ont dépassé pour la première fois depuis 2007 les 4 milliards de CHF à la fin 2013. On peut dire donc que l'on a totalement rattrapé les pertes occasionnées par la crise de 2008. La courbe page suivante montre cette évolution positive des valeurs nettes des actifs de la Caisse depuis le 1er janvier 2012.

Since the last report in the Autumn bulletin (No. 45) the Governing Board of the Pension Fund (PFGB) has met three times in November 2013 and February 2014. Of these three meetings one extraordinary one on February 12th had as unique subject the actuarial study. As has now become the habit, the Pensions Commission of the Staff Association, in which there are several representatives of GAC-EPA, now meets before and after the GBPF to comment on the documents and the decisions taken and to decide what common Staff Association and GAC-EPS positions to take in case of a vote in the GBPF.

The website of the Pension Fund contains general information for the beneficiaries on the financial dealings of the Fund. Every quarter you will find a summary document at the following addresses:

<http://pensionfund.cern.ch/fr/investissements> (in French) or

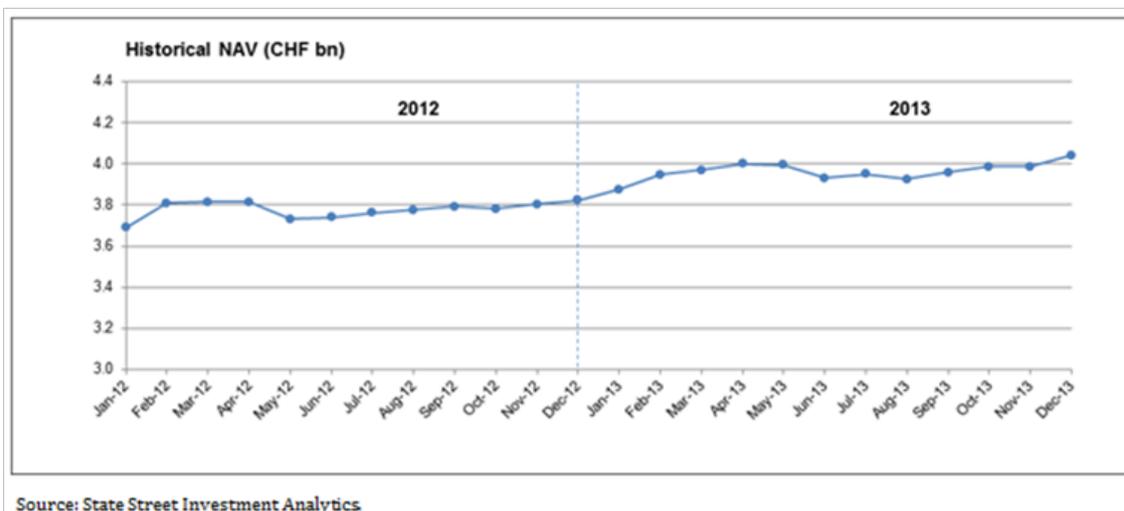
<http://pensionfund.cern.ch/en/investments> (in English)

The results of the Pension Fund were presented at the AGM on March 26th. You will find the details in the Minutes of the AGM.

Evolution of the Fund in 2013

As I showed at the AGM, the Fund made very good progress in 2013, with an annual return of + 7.76%. The following table shows the quarterly returns of 2013 compared to those of 2012 :

This favourable evolution meant that for the first time since 2007 the assets of the Fund were more than four billion CHF at the end of 2013. The Fund has made up the losses emanating from the 2008 financial crisis. The curve on next page shows this positive evolution of the net value of the assets of the Fund since 1 January 2012.



Pour information, les allocations des actifs de la Caisse se répartissent selon les différents domaines tels que mentionnés dans le tableau suivant:

For information, the allocations of the asset classes of the Fund are shown in the table below.

	% des actifs	
	Au 31/12/2012	Au 31/12/2013
Obligations/bonds	33.3%	31.1%
Actions/Equities	29.8%	32.0%
Immobilier/Real estate	14.3%	15.1%
Fonds de capital-Investissement/Private Equity	2.5%	2.6%
Placements alternatifs/Alternative investments	13.4%	13.6%
Matières premières/Commodities	1.3%	1.0%
Trésorerie et position tactique/ Treasury and tactical position	5.4%	4.6%

Les premiers résultats de la performance de la Caisse au début de 2014 montrent que l'évolution reste favorable. Après un premier mois de janvier en légère baisse (-0.47%), il semble que cela se redresse en février et en mars. Nous restons toutefois très vigilants, car le rendement des actifs de la Caisse est très influencé par l'évolution de la bourse, des actions en particulier.

The first results of the performance of the Fund at the beginning of 2014 show that the evolution is positive. After a slight fall in January (-0.47%), it would appear that the movement was positive in February and March. We must remain very vigilant since the returns on assets of the Fund are greatly influenced by the evolution of the stock exchange, in particular of shares.

Gestion des risques

Le CACP définit chaque année à quel niveau de risque les placements de nos actifs peuvent être exposés. Cela se traduit par une CVaR (« Conditional Value at Risk ») de 5% à un an. La mesure du risque est une estimation de la perte moyenne potentielle ayant une probabilité de 5% de se produire à l'horizon d'une année. Pour 2013, la limite de risque a été fixée à **-8%** pour une CVaR de 5% à un an. Le niveau des risques est contrôlé régulièrement par la Société mandatée pour cette tâche (ORTEC Finances); l'évolution du niveau de risque au cours de l'année 2013 est indiquée dans le tableau suivant qui montre que durant toute l'année 2013, la limite de risque de -8% n'a jamais été dépassée :

(Voir tableau page suivante)

Risk management

Each year the GBPF defines the level of risk to which the investments can be exposed. This is translated into a CVaR (« Conditional Value at Risk ») of 5% over a year. The measure of risk is an estimation of the potential average loss with a probability of 5% over a year. For 2013, the risk limit was fixed at **-8%** with a CVaR of 5% over a year. The level of risk is regularly checked by a company mandated for this work (ORTEC Finances); the evolution of the level of risk during 2013 is shown in the following table which indicates that throughout 2013 the risk limit of -8% was never breached :

(See table next page)

	31 mars 2013	30 juin 2013	30 sept. 2013	31 déc. 2013
Caisse de Pensions du CERN/CERN Pension fund CVaR de 5% à 1 an/CVaR of 5% for 1 year	-4.5%	-5.5%	-7.6%	-5.9%
Limite de risque/risk limit	-8.0%	-8.0%	-8.0%	-8.0%
Fav. (+) / Déf. (-)	+3.5	+2.5	+0.4	+2.1

Etude actuarielle 2013

Tous les 3 ans, il est procédé à une étude actuarielle de la Caisse de pensions du CERN, afin d'évaluer quel sera le niveau de couverture de la Caisse à l'horizon de 30 ans. Un taux de couverture de 100 % (ou plus !) serait idéal, alors qu'un taux de couverture inférieur à 85 % devient problématique. Je vous rappelle qu'en 2010, le taux de couverture de la Caisse étant aux alentours de 70 %, le Conseil du CERN a adopté un paquet de mesures dans le but de retrouver un taux de couverture proche de 100%. Le nouvel actuaire, sélectionné en 2013 suite à un appel d'offres, la Société Buck Consultants (Londres), a procédé durant 2013 à l'étude actuarielle. Les résultats de cette étude ont été présentés une première fois au Conseil du CERN en décembre 2013 avec des paramètres provisoires et une seconde fois en mars 2014 en tenant compte des paramètres validés par le CACP. Les résultats principaux de cette étude sont présentés dans le tableau ci-dessous (valeurs en kCHF) :

Ensemble des paramètres de calcul/ All the parameters of the calculation	Sans tenir compte du paquet de mesures/ Without the package of measures	En tenant compte des mesures prises par le Conseil/ With the measures taken by the CERN Council	En tenant compte, en plus, des nouvelles tables de longévité/ Also including the new life tables
Date effective/ Effective date	1er janvier 2010/ 1 January 2010	1er janvier 2013/ 1 January 2013	1er janvier 2013/ 1 January 2013
Provisions techniques/ Technical reserve	5'748'300	5'466'395	5'530'701
Total des actifs/ Total assets	3'903'500	3'846'573	3'846'573
Déficit (-) / Surplus (+)/ Deficit (-) / Surplus (+)	-1'844'800	-1'619'822	-1'684'128
Taux de couverture à la date de l'étude actuarielle/ Rate of coverage on the date of the actuarial study	67.9 %	70.4 %	69.5 %
Taux de couverture prévisionnel au 1er janvier 2041/ Foreseen rate of coverage on 1 January 2041	30.3 %	111.8 %	95.5 %

L'étude montre qu'avant l'adoption des mesures prises en 2010, la projection du taux de couverture sur 30 ans donnait une valeur inacceptable d'environ 30 % (2e colonne du tableau). Avec l'adoption du paquet de mesures, ce taux atteint la valeur de près de 112 % (3e colonne du tableau). En tenant compte de tables de longévité plus en rapport avec l'évolution démographique actuelle

2013 Actuarial Study

Every three years there is an actuarial study of the CERN Pension Fund in order to evaluate the level of coverage of the Fund in thirty years' time. A rate of coverage of 100 % (or more!) would be ideal, a rate of coverage of 85 % becomes problematic.

In 2010, the rate of coverage of the Fund being around 70%, the CERN Council adopted a packet of measures to bring the rate of coverage back to almost 100%. The new actuary, Buck Consultants (London), selected in 2013 after a call to tender, made a study in 2013. The results of this study were presented to the CERN Council in December 2013 with provisional parameters and then in March 2014 with parameters validated by the GBPF. The principal results of this study are presented on the table below (values in kCHF):

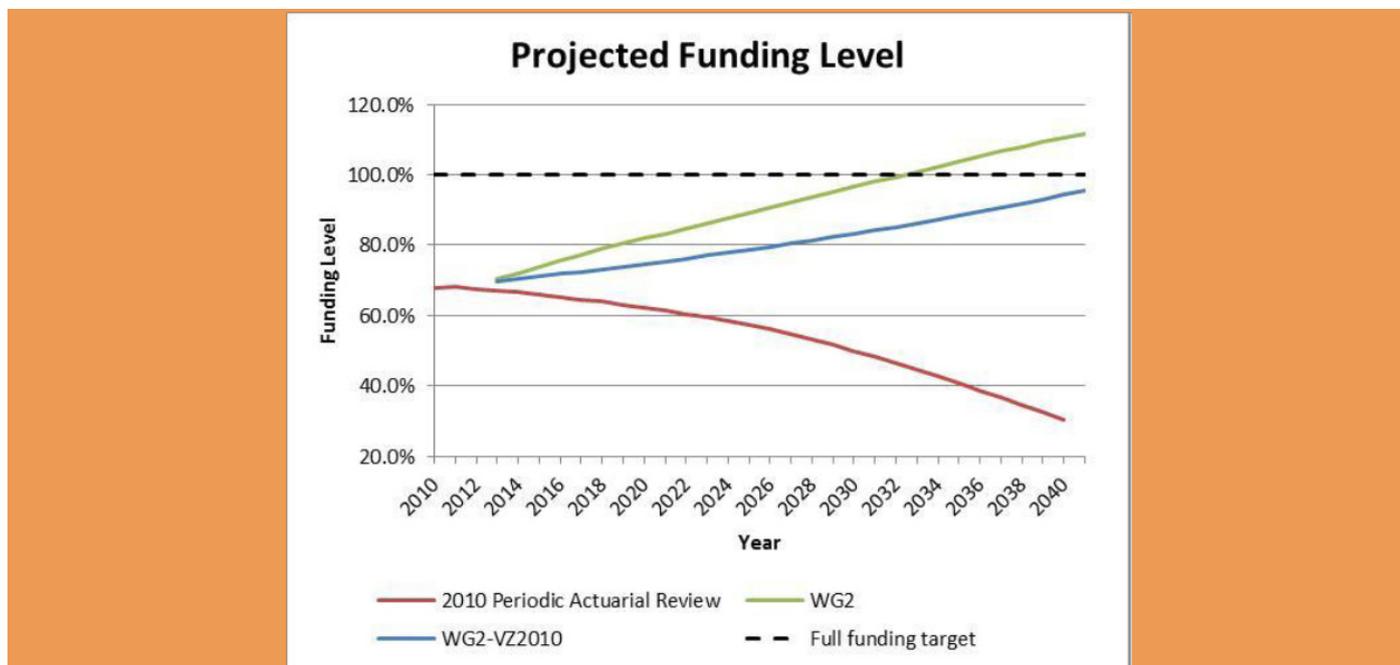
The study shows that before the adoption of the measures in 2010 the projection of the rate of coverage over 30 years gave an unacceptable value of approximately 30% (second column of the table). With the adoption of the packet of measures, the rate rises to almost 112% (third column of the table). Taking into account the life tables that are more in tune with actual demographic evolution (VZ2010 tables), in 2041 the rate of coverage

(tables VZ2010), le taux de couverture atteindrait à l'horizon de 2041 une valeur de 95.5 % (4e colonne du tableau). C'est cette dernière valeur qui semble aujourd'hui la plus vraisemblable. Ce sont ces valeurs qui ont été présentées au Conseil du CERN de mars 2014.

La figure ci-dessous présente les trois courbes d'évolution du taux de couverture de la Caisse de Pensions selon les 3 colonnes du tableau ci-dessus:

would be a value of 95.5% (fourth column of the table). This latter value seems the most likely today. These values were presented to the CERN Council in March 2014.

The figure below shows the three curves of the evolution of the rate of coverage of the Pension Fund according to the three columns in the table above :



Attaques sur nos pensions

Malheureusement, la présentation préliminaire faite par l'actuaire devant le Conseil en décembre 2013 qui ne tenait pas compte de tous les paramètres validés par le CACP et qui donnait un résultat de la projection du taux de couverture à l'horizon 2041 vraiment médiocre (aux environs de 70%), a semé le doute auprès de certaines délégations. Le compte rendu de l'AGO du GAC-EPA donne tous les détails à ce sujet. Lors de cette AGO et afin de se préparer à d'éventuelles attaques de la part des délégations du CERN, une résolution a été votée (jointe au compte rendu de l'AGO). Nous devons donc :

Rester vigilants et prêts à nous mobiliser en cas d'attaques de nos pensions

Attacks on our pensions

Unfortunately, the preliminary presentation made by the actuary to the Council in December 2013 and which did not take into account all the parameters validated by the GBPF and which gave a projection of a mediocre rate of coverage in 2041 (around 70%) led to misunderstandings amongst certain delegations. The Minutes of the GAC-EPA AGM give full details on this subject. During the AGM, in order to prepare ourselves for any eventual attacks from some Member State delegations, a resolution was voted (included in the Minutes). We must therefore

Remain vigilant and ready to mobilise in case of attacks on our pensions



Caisse Maladie The Health Insurance Scheme

Texte original en français

Michel BABOULAZ

Notre assurance maladie en 2013 : les chiffres

Une bonne année pour notre assurance maladie, le CHIS.

En effet, comme chaque année depuis 2011, les taux des cotisations ont augmenté en 2013 pour atteindre 4,55% du salaire de référence, payés par les assurés bénéficiaires de la Caisse de Pensions et 7,93% de ce salaire, payés par le CERN. Ils sont passés à respectivement 4,70% et 8,21% en 2014. Une dernière étape d'augmentation de ces taux surviendra en 2015, conformément aux décisions du Conseil, à l'issue de la révision quinquennale de 2010.

Grâce à ces augmentations, les recettes du CHIS progressent plus vite que ses dépenses et l'exercice 2013 se termine avec un excédent de recettes d'environ 15 MCHF, qui comprend les produits financiers du placement de son fonds de réserve.

Our health insurance in 2013: the numbers

CHIS, our health insurance scheme, has had a good year.

In fact, as in each year since 2011, the level of contributions increased in 2013 to reach 4.55% of the reference salary paid by the insured party receiving a pension and 7.93% of this salary paid by CERN. These rates went up to 4.70% and 8.21%, respectively, in 2014. A final step of this increase in contributions will take place in 2015 in conformity with the decisions of Council after the 2010 five-yearly review.

Thanks to these increases, the receipts of the CHIS are progressing more quickly than expenditure and the 2013 exercise will finish with a surplus of approximately 15 MCHF, including return on investments from the reserve fund.

La population assurée au 31-12-2013

Une nouvelle diminution du nombre des pensionnés est enregistrée.

Insured population on 31-12-2013

The number of pensioners has again diminished.

effectifs genre	cotisants			enfants	conjoints			TOTAL	ratio cotisants / total	total 2012
	F	H	total		F	H	total			
pensionnés	881	2131	3012	127	1771	106	1877	5016	0,60	5051
actifs	792	3016	3808	3063	1643	277	1920	8791	0,43	8663
total	1673	5147	6820	3190	3414	383	3797	13807	0,49	13714

pays de résidence

	CH	FR	autre
pensionnés	1714	2900	402
actifs	2074	6701	16
total	3788	9601	418

soit :

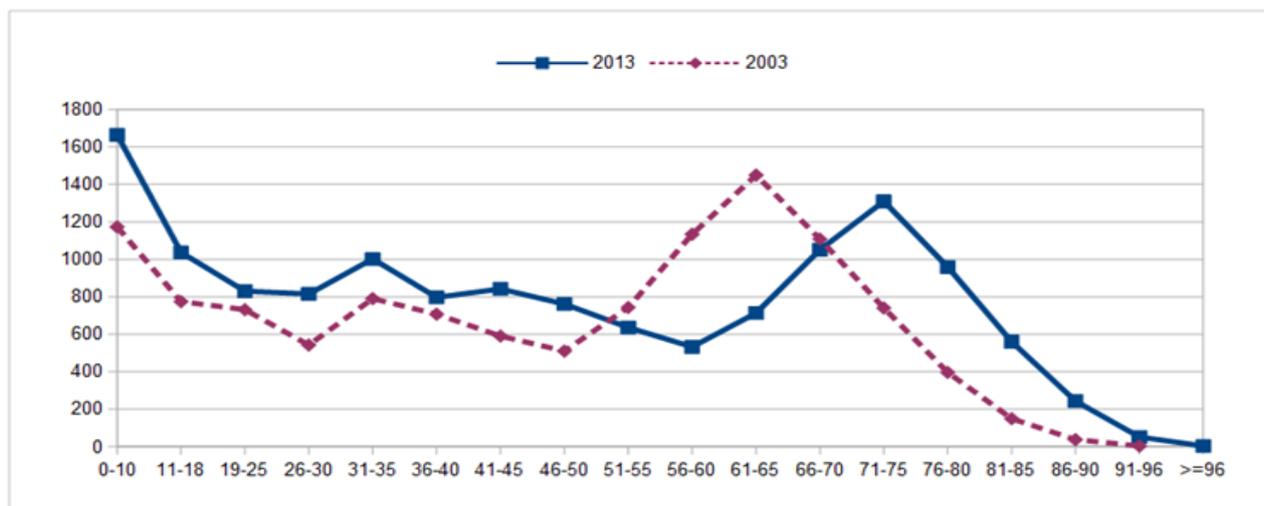
	CH	FR	autre
pensionnés	34,2%	57,8%	8,0%
actifs	23,6%	76,2%	0,2%

Les assurés par tranche d'âges

Insured population by age group

répartition par âge au 31-12-2013 et 2003

Au 31-12	0-10	11-18	19-25	26-30	31-35	36-40	41-45	46-50	51-55	56-60	61-65	66-70	71-75	76-80	81-85	86-90	91-96	>=96	total
2013	1665	1037	830	815	1002	797	842	761	636	532	713	1051	1310	959	560	243	51	3	13807
2003	1173	774	731	542	790	707	590	510	743	1134	1450	1108	740	396	149	37	3		11575



Les courbes de 2003 et 2013 reproduisent les mêmes creux et pics de la population âgée de plus de 45 ans en 2003, avec 10 ans de décalage.

The curves of 2003 and 2013 show the same peaks and troughs of the population aged more than 45 in 2003 with a ten-year displacement.

Les contributions, les coûts médicaux soumis au CHIS et les remboursements en 2013

Contributions, medical costs submitted to CHIS and reimbursements in 2013

En distinguant les catégories des actifs et des pensionnés, le déficit de contribution pour les pensionnés apparaît avec un ratio contributions/remboursements de 0,82.

Distinguishing the categories of active and retired members, the deficit of contribution for pensioners appears with a ratio of contributions/reimbursements of 0.82.

Le taux de couverture des coûts par l'assurance reste à 87% pour les 2 catégories.

The level of cover for costs by the insurance is 87% for both categories.

en MCHF	contributions assurés+CERN			Ratio contrib./ rembts	Rembts / coûts
		remboursements	coûts médicaux		
pensionnés	38,4	46,8	53,5	0,82	0,87
actifs	44,9	21,9	25,3	2,05	0,87

Répartition des remboursements par type de prestation d'assurance en % du total et variation par rapport à 2012

Distribution of reimbursements by type of benefit as a percentage of the total and variation from 2012

principales prestations	répartition	variation
honoraires de médecins	12,0	-1,7
frais pharmaceutiques	8,9	-1,1
radio – analyses – trait. Ambulatoires	14,4	-1,7
soins dentaires	7,5	4,8
frais d'optique	2,4	10,0
total soins ambulatoires	54,0	1,2
hospitalisation en H publics	18,3	9,0
hospitalisation en H privés agréés	24,8	-1,0
hospitalisation en H privés non agréés	3,0	59,5
total hospitalisations	46,0	5,4
total remboursements	100	3,1

Ces remboursements concernaient des soins donnés par des prestataires résidant principalement en Suisse et en France, avec les pourcentages suivants :

Suisse	77.7
France	17.5
autre	4.8

* Des hospitalisations dans 20 pays différents ont été remboursées, mais c'est en Suisse que la grande majorité des hospitalisations est enregistrée, avec un pourcentage de 89,2% du total des remboursements.

* L'assurance joue son rôle principal dans les cas de soins très onéreux. En 2013, 4,6% des cas ont nécessité 48,3% du total des remboursements.

* Mortalité : en 2013, 91 décès de personnes assurées ont été enregistrés, dont 11 personnes âgées de moins de 65 ans.

Évolution du remboursement annuel moyen par assuré entre 2007 et 2013

Les calculs suivants permettent une évaluation de la variation du montant annuel moyen de remboursement par personne assurée. En calculant le remboursement moyen fictif de la population de fin 2013 avec les remboursements moyens par tranche d'âge de 2007, il est possible de distinguer l'effet du changement de la démographie d'une part et l'effet de l'inflation médicale d'autre part. Cette inflation médicale inclut les variations des tarifs et de la consommation individuelle de soins mais aussi les changements des pratiques et techniques médicales.

A titre de comparaison, les indices d'évolution calculés sur la période 1997-2007 sont indiqués.

These reimbursements concerned the medical care given by providers resident principally in Switzerland and France, with the following percentages:

Switzerland	77.7
France	17.5
other	4.8

* Hospitalizations in 20 different countries were reimbursed, but the vast majority of hospitalizations took place in Switzerland, with a percentage of 89.2% of total reimbursements.

* It is in serious cases that the insurance plays the greatest role. In 2013, 4.6% of cases necessitated 48.3% of total reimbursements.

* Mortality: in 2013, 91 deaths of insured persons were registered, of these 11 persons were aged under 65 years

Evolution of annual average reimbursement per insured person between 2007 and 2013

The following calculations allow an evaluation of the variation of the average annual amount of reimbursement per insured person. By calculating the average fictitious reimbursement of the population at the end of 2013 with the average reimbursement by age group of 2007, it is possible to distinguish the effect of a change in demography on the one hand and the effect of medical inflation on the other hand. This medical inflation includes the variations in tariffs and individual consumption of medical care but also changes in medical techniques and practices.

For comparison, the indices of the evolution calculated over the period 1997-2007 are shown.

évolution des remboursements annuels moyens par assuré 2007-2013 et indices de l'inflation médicale et de la démographie																			
note : ces calculs sont systématiquement biaisés car basés sur une population présente au 31-12 de chaque année																			
la population assurée moyenne sur l'année n'est pas connue																			
tranches d'âge	0-10	11-18	19-25	26-30	31-35	36-40	41-45	46-50	51-55	56-60	61-65	66-70	71-75	76-80	81-85	86-90	91-96	>=96	total
pop 2013	1665	1037	830	815	1002	797	842	761	636	532	713	1051	1310	959	560	243	51	3	13807
Rembts 2013 kCHF	2606	1694	1418	1472	2549	2218	2165	2524	2263	2633	4178	8131	11276	11338	7450	3654	992	65	68624.2
rembt moyen 2013	1.565	1.633	1.708	1.806	2.544	2.783	2.571	3.316	3.558	4.948	5.859	7.737	8.607	11.822	13.304	15.039	19.457	21.700	4.970
pop 2013 avec rembts moyens/age 2007	1636.5	1396.1	2284.8	2203.3	2927.1	2027.6	1977.5	2155.1	2210.1	3084.1	4562.8	7285.2	9579.4	9839	6244	3287.8	1305.6	9	64015.0
pop 2007	1517	852	631	644	813	829	743	619	541	838	1184	1419	960	593	300	83	15	1	12582
Rembts 2007 kCHF	1491	1147	1737	1741	2375	2109	1745	1753	1880	4858	7577	9836	7020	6084	3345	1123	384	3	60214
rembt moyen 2007	0.983	1.346	2.753	2.703	2.921	2.544	2.349	2.832	3.475	5.797	6.399	6.932	7.313	10.260	11.150	13.530	25.600	3.000	4.786
inflation médicale	rembt moyen 2013 / pop 2013 avec rembts moyens 2007 :		1,0720		indice annuel :		1,0117		soit		1,17%		Indices 2007 / 1997 :		2,27%				
évolution population	pop 2013 avec rembts moyens 2007/ rembt moyen 2007 :		0,9688		indice annuel :		0,9947		soit		-0,53%		1,50%						
indice global	rembt moyen 2013 / rembt moyen 2007 :		1,0386		indice annuel :		1,0063		soit		0,63%		3,81%						

L'indice annuel d'inflation médicale entre 2007 et 2013 (1,17%) a été très inférieur à ce qu'il était entre 1997 et 2007 (2,27%).

The annual medical inflation rate between 2007 and 2013 (1.17%) is much lower than between 1997 and 2007 (2.27%).

Quant à l'indice annuel d'évolution démographique qui était positif de 1997 à 2007, traduisant un vieillissement de la population, il est négatif sur ces dernières 6 années.

Toutefois ces valeurs calculées ne peuvent être exactes car elles sont systématiquement biaisées par un état de la population limité à la situation de fin d'année, alors que les remboursements couvrent tous les assurés de l'année.

Des statistiques plus complètes ont été demandées. Elles font partie des spécifications techniques de l'appel d'offres en cours pour le contrat d'administration du CHIS.

As for the annual rate of demographic evolution, that was positive from 1997 to 2007, meaning an ageing of the population, it was negative during the last 6 years.

These calculated values cannot be exact since they are systematically biased by the population known at the end of the year, whilst the reimbursements cover all beneficiaries over the whole year.

More complete statistics have been requested. They are part of the technical specifications for the current call for tender for the administration contract for the CHIS.

Permanences Informations sessions (permanences)

Texte original en français



Jean-François MICHAUD

Fiscalité française : Encore des incertitudes

La Commission Permanences a discuté ces derniers mois avec de nombreux interlocuteurs pour tenter d'apporter des réponses aux retraités du CERN nouvellement taxés sur le territoire français par les autorités fiscales, concernant la CSG et la CRDS.

Ce fut notamment le cas des contribuables résidant dans l'Ain, plus particulièrement ceux dépendant de l'administration fiscale de Bellegarde sur Valserine.

Le compte rendu des résultats de nos démarches a été rapporté en Assemblée Générale de mars, précisant les contours des différents cas présentés à nous, au cours des dernières permanences : nous vous invitons à vous y reporter.

Tout n'est bien entendu pas encore résolu et notre équipe continue à travailler avec énergie à vous apporter les éléments de réponses aux questions en suspens.

En dehors de ces préoccupations bien légitimes, nous avons aussi traité en parallèle nombre de questions d'ordre social, administratif, comme des questions touchant les pensions de veuves, les démarches en cas d'imprévus économiques, etc.

La Commission reste bien entendu à votre écoute et vous invite à la rencontrer aux jours et heures de

Uncertainty on french tax

In recent months the Information Sessions saw many discussions to try to give some answers to CERN retirees who have been newly taxed on French territory with CSG and CRDS.

This was especially the case for those living in the Ain département, in particular those who depend on the Bellegarde sur Valserine tax office.

At the AGM in March we presented some of our results. We laid out the different cases presented to us at our Information Sessions. Please take a look at them.

Not all questions have been resolved, but our team is working tirelessly to find the answers to the outstanding questions.

In addition to these preoccupations, we also dealt with many social and administrative questions such as widows' pensions, and what to do about unforeseen economic difficulties.

We are here to take your questions and invite you to meet with us according to the calendar on the GAC website.

The Committee stays closely in contact with the CERN legal service and the AFIF (Association of Intentional French Civil Servants) in Geneva.

permanences figurant sur le site internet de notre groupement.

Par ailleurs, le comité reste en relation étroite avec le service juridique du CERN et l'AFIF, "l'Association des Fonctionnaires Internationaux Français" basée à Genève.

En effet, des fonctionnaires retraités d'autres Organisations Internationales se trouvent dans des situations proches de celles que certains d'entre nous subissent. Nous espérons ainsi recueillir des informations, des conseils, des marches à suivre pour agir efficacement.

Pour mémoire, chaque permanence se déroule tous les premiers mardis de chaque mois, soit les mardis 1er avril, 6 mai, 2 juin, 2 septembre, 7 octobre, 4 novembre et 2 décembre prochains.

(Pas de permanences en janvier, ni en juillet ni en août)

L'équipe qui vous reçoit : Gunilla Santiard, René Barthélémy, Jean-François Michaud.

Civil servants retired from others international organizations are in the same situation as some of our colleagues. We hope to collect reliable information, advice and procedures for efficient actions.

The sessions take place on the first Tuesday of the month. In 2014 that will be 1 April, 6 May, 2 June, 2 September, 7 October, 4 November and 2 December.

(There are no sessions in January, July and August.)

Gunilla Santiard, René Barthélémy and Jean-François Michaud are happy to receive you.

Presence of GAC-EPA on the WEB Présence du GAC-EPA sur le WEB

Original text in english



Robert CAILLIAU

Attention !

2014 has started and most of you have dutifully paid your membership. We sincerely thank you for that.

The bank tells us more than 2'000 individual payments have been made.

That is a long list of payments that need to be entered into our membership data base.

It would take almost a week full-time work to do this by hand!

We now use a program, taking only a few seconds. But the program must match the UBS statement text of your payment with your record in our data base. We receive many payments that are impossible to handle automatically, here are some examples:

- 30CHF from "AMFIE ASSOCIATION MUTUALISTE. DES FONCTIONNAIRES DES ORGANISATIONS", with no indication as to who paid it.

Nous vous alertons !

2014 a commencé et beaucoup d'entre vous ont payé leur cotisation : nous vous en remercions sincèrement.

La banque nous a dit que plus de 2000 paiements individuels avait été effectués.

Cela représente une longue liste qui doit être saisie dans la base de données.

Manuellement ce serait prèsqu'une semaine de travail à plein-temps!

Nous utilisons un programme pour le faire en quelques secondes. Mais le programme doit comparer le libellé UBS avec votre fiche dans la base. Nous recevons beaucoup de paiements impossibles à traiter automatiquement comme par exemple:

- 30CHF de "AMFIE ASSOCIATION MUTUALISTE DES FONCTIONNAIRES DES ORGANISATIONS",

- Two payments with exactly the same message, probably from couples who both worked at CERN.
- A payment from someone using the bank account on their spouse's name.

Please help us match UBS texts with data base records:

- Make a standing order, don't pay each year separately.
- Use an account that belongs to you, not that of a family member.
- For the statement's message, use your full name, first names and city(*).
- Make sure the spelling of all names is correct.
- If your family name is quite common, or your family name can also be used as a first name, be sure to use all your first names and the city (remember that the CERN telephone book once listed three different people called Olivier Martin)
- Make one order per person, and if you are a couple who are both members, make sure both statement texts are different (e.g. by the first names).

Here is a perfectly acceptable UBS statement text: "ROBERT CAILLIAU PREVESSIN"

What is unnecessary:

- titles or street addresses.
- the words "membership fee" or "cotisation".

Therefore the statement text:

"MR. ROBERT CAILLIAU ROUTE ORNEX 425 PREVESSIN COTISATION GAC-EPA"

is fairly redundant (though it is acceptable).

But:

- PLEASE DO NOT change the statement text slightly each year.
- PLEASE DO NOT abbreviate names.
- PLEASE DO NOT add the year for which the payment is made.
- PLEASE DO NOT use the name of someone other than you (e.g. your spouse).

If you use e-banking, you can set up a standing order quite easily and also ensure the above recommendations are followed.

(*) We understand that your bank's message uses the denomination of your account, and that you cannot change this using e-banking access. The denomination (libellé) is entered once, by a bank clerk, not you, and spelling errors and other inaccuracies are quite frequent. Because the denomination is only seen by people to whom you send funds, not by you, it is very likely that you are not even aware that it is incomplete, wrong or contains spelling errors. Please contact your bank to make sure that your name is complete and spelled correctly.

Thank you for your understanding and for your help.

sans indication de qui a payé

- deux paiements avec exactement le même message (probablement un couple d'anciens)
- un paiement de quelqu'un qui utilise le compte de son conjoint

S.v.p. aidez-nous à mieux traiter les libellés:

- faites un ordre de virement permanent, ne payez pas chaque année séparément.
- utilisez un compte à vous, pas celui d'un membre de la famille.
- pour le libellé utilisez vos nom, prénom et ville. (*)
- assurez-vous que les noms sont correctement orthographiés. (*)
- si votre nom est commun ou que votre nom de famille peut s'utiliser comme un prénom, assurez-vous de vous identifier par tous vos prénoms avec la ville (pas comme sur le repertoire de téléphone du CERN qui listait trois "Olivier Martin")
- Ne faites qu'un ordre par personne et si vous êtes un couple dont les deux sont membres, assurez-vous que les libellés sont bien différenciés (p.ex. par les prénoms).

Voici un exemple tout à fait acceptable:

"ROBERT CAILLIAU PREVESSIN"

Ce qui n'est pas nécessaire:

- un titre ou l'adresse dans la rue.
- les mots "cotisation de membre" ou "cotisation".

Un texte comme:

"MR. ROBERT CAILLIAU ROUTE ORNEX 425" "PREVESSIN COTISATION GAC-EPA"

est franchement redondant (bien qu'acceptable).

Mais:

- SVP NE PAS changer le libellé de chaque année.
- SVP NE PAS utiliser des noms en abréviation.
- SVP NE PAS ajouter l'année du paiement.
- SVP NE PAS utiliser le nom de quelqu'un d'autre que vous (e.g. votre épouse).

Si vous utilisez le e-banking, vous pouvez aisément établir un ordre permanent qui répond aux recommandations ci-dessus.

(*) Nous comprenons que le message de votre banque utilise la dénomination de votre compte, et que vous n'y avez pas accès. La dénomination (libellé) est entré un fois, par un employé, pas par vous, et donc les erreurs de frappe et autres imprécisions sont malheureusement fréquentes. Par le fait que le libellé n'est vu que par la personne qui reçoit le versement et pas par vous, il vous est difficile de savoir si vos données sont incomplètes, fausses ou si elles contiennent des erreurs. S'il vous plaît, contactez votre banque pour vous assurer que votre nom est complet et correctement orthographié.

Merci pour votre compréhension et pour votre aide.

depuis le 16.09.2013 au 24.04.2014/ From 16.09.2013 to 30.04.2014

Civ.	Prénom/first name	Nom/Name	groupe/ Group	Décédé le : /date of death	Affiliation	Relation
M.	Vincent	GERARD	ST	23.09.2013	CERN	
M.	Georges-Raymond	BOURSET	TIS	28.09.2013	CERN	
M.	Raul G.	VILLENA		02.10.2013	ESO	
Mme	André	JOUDRIER	DG	03.10.2013	CERN	
M.	Christiane	TURNER		05.10.2013	CERN famille	veuve de Leonard TURNER
Mme	Michel	RABANY	AB	10.10.2013	CERN	
M.	Madeleine	ZANARDI		18.10.2013	CERN famille	veuve de Jean ZANARDI
Mme	Jacques	SENEGAL	EF	23.10.2013	CERN	
M.	Raymond	CAMBARRAT	EN	23.10.2013	CERN	
M.	Michel	SILLANOLI	BE	10.11.2013	CERN	
M.	Antonio	PESARO	PS	16.11.2013	CERN	
M.	Jean-Pierre	MARCELIN	ECP	28.11.2013	CERN	
Mme	Marcel	HAYOTTE	EST	28.11.2013	CERN	
M.	Jacqueline	SARTORIO		07.12.2013	CERN famille	veuve de Marcel SARTORIO
Mme	Joachim	TÜCKMANTEL	BE	08.12.2013	CERN	
M.	Simone	BOUCHET		20.12.2013	CERN famille	veuve de Paul BOUCHET
M.	Marcel	MARY	PS	25.12.2013	CERN	
M.	Hans	ROTHKEGEL		26.12.2013	ESO	
Mme	Robert	GOUIRAN	PS	30.12.2013	CERN	
M.	Marilyn	BROWN-ROBERTS		31.12.2013	CERN famille	veuve de Anthony ROBERTS
Mme	Maurice	BARBEY	ST	03.01.2014	CERN	
M.	Henriette	GIORIA		08.01.2014	CERN famille	veuve de Jacques GIORIA
M.	Dieter	HEINZEL	SL	11.01.2014	CERN	
M.	André	BRUN	LEP	14.01.2014	CERN	
M.	José	DEL REY PERA	PPE	17.01.2014	CERN	
Mme	Klaus Peter	HOFFMANN	AT	07.02.2014	CERN	
Mme	Lucie	CHRISTINGER		07.02.2014	CERN	
Mme	Marie-Louise	LEROUX		12.02.2014	CERN famille	veuve de Jacques LEROUX
Mme	Geneviève	MEYER-BILLOT		16.02.2014	CERN famille	veuve de Victor MEYER
M.	Margaret E.	WADDUP		22.02.2014	CERN	veuve de Morton WADDUP
Mme	Roger	CALDER	LHC	28.02.2014	CERN	
Mme	Christiane	SEIDL	ST	05.03.2014	CERN	
M.	René	FOUSNIQUER	EF	10.03.2014	CERN	
M.	Michel	BOCHON	PS	12.03.2014	CERN	
M.	Robert	DAVID	ST	13.03.2014	CERN	
M.	Nicole	TALLON	ST	13.03.2014	CERN	veuve de Jean TALLON
M.	Jacques	SPALTER	CN	14.03.2014	CERN	
M.	Guy-Jean	FLAMAND	PS	18.03.2014	CERN	

Reportages

Cet espace vous est réservé. Il a pour objet de présenter les réalisations de nos retraités passionnés. Une autre vie existe après celle du CERN et elle est, pour beaucoup, riche de belles réalisations. Ce sont ces activités que nous voulons vous présenter dans cette rubrique « Reportages ». Nous la réalisons sur le terrain, auprès de celles et ceux qui nous auront sollicités pour parler de leur vie ardente de retraité. Bonne lecture

Reportage : La Remise 01

Reporter : The Remise 01

Texte original en français



Bernard DUCRET

Reporters

This section is reserved for you. We want to present the exploits of our enthusiastic retirees. There is life after CERN, and for many it is rich in achievements. It is these activities that we wish to present to you with our Reporters column. We go in the field to visit those who want to talk to us about the passions of their retired life. Enjoy

En cette belle journée de printemps, c'est un ami de longue date qui me reçoit : Jacques LISSAJOUX.

On this beautiful Spring day an old friend receives me: Jacques LISSAJOUX.

Ce soldat du feu, retraité du CERN, a eu l'idée un jour de collectionner quelques casques de ce corps prestigieux dans les années 80; c'est lors d'une présentation de sa collection à Thoiry (1982) et à la suite de multiples rencontres et discussions, qu'il a acquis la certitude qu'il devait, épaulé de quelques copains, se mettre à rassembler les objets du patrimoine régional du corps des sapeurs-pompiers.



One day in the 1980s this retired CERN fireman had the idea to collect some helmets from this prestigious corps. It was when he presented the collection in Thoiry in 1982 and following many meetings and discussions that he was sure that helped by friends he had to start collecting historic objects of the regional fire brigades.

Cela n'a pas été sans mal car les passionnés comme Jacques ne courent pas les rues.

This was not easy since enthusiasts like Jacques can be counted on the fingers of one hand.

Le petit noyau de « mordus » s'est rapidement activé autour de lui et la collecte du matériel de la région a vite posé le problème du local de stockage. Après de nombreuses recherches, c'est la municipalité de Gex qui a finalement proposé à l'association « La Remise », créée en 1985, les locaux désaffectés de la gare de chemin de fer.

A small hard core quickly formed around him and soon there was a problem for the storage of the collection of regional material. After a hard search, it was the municipality of Gex that finally proposed to the association « La Remise », founded in 1985, the old abandoned railway station buildings.

Presque trente années de labeur ont abouti aujourd'hui au Musée Départemental de l'Ain « La Remise 01 », que vous pourrez visiter de mai à fin septembre.

Almost thirty years of labour have resulted in the Ain departmental museum La Remise 01 that you can visit between May and September.

Vous y trouverez non seulement des véhicules, des pompes, des casques, des collections impressionnantes d'objets de toutes sortes, mais aussi des curiosités comme : un hélicoptère Alouette de la protection civile, une autopompe Delahaye de 1926, un mémorial aux pompiers de New York victimes dans les tours jumelles, un secteur pédagogique dédié aux



There you can find not only vehicles, pumps, helmets, and impressive collections of all sorts of objects, but also strange things such as an Alouette civil defense helicopter, a Delahaye fire-engine from 1926, a memorial to the New York firemen who were victims of the Twin Towers disaster, an educational section for children, uniforms from different periods and places, etc. The original objective has been mostly reached

enfants, des tenues d'époques et de divers pays, etc.

L'objectif de départ est largement atteint et l'association compte aujourd'hui une cinquantaine de membres dont plusieurs sont des retraités du CERN. Sans leur passion et leur dévouement, la région du Pays de Gex, les départements de l'Ain et de la haute Savoie, la Suisse voisine auraient perdu ce patrimoine historique et le passé aurait été oublié.

Jacques est intarissable et les anecdotes qu'il peut vous raconter sont innombrables. À l'occasion d'une visite, interrogez-le, vous mesurerez alors l'étendue de sa culture, de sa compétence en matière de protection contre les incendies. Qu'il soit ici remercié pour son accueil et sa chaleur communicative.



and today there are around fifty members of the association, of whom several are CERN retirees. Without their passion and devotion the region of the Pays de Gex, the departments of Ain and the Haute Savoie, and neighbouring Switzerland would have lost this historic heritage and the past would have been forgotten.

Jacques is a mine of information and he can recount numerous anecdotes. When you go to visit, ask him some questions and you will see the extent of his knowledge and his competence on fire prevention matters. Let us thank him here for his welcome and his communicative warmth.



Musée Départemental
des
Sapeurs-Pompiers

380, avenue des Alpes / 01170 GEX
04 50 20 86 97

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays de GEX
en partenariat avec le monde

UDSP

Ville de Gex

"La Remise 01"

200 ans d'histoire à travers l'exposition de matériel et d'équipements divers, témoignages vivants du dévouement et du courage de nos sapeurs-pompiers au fil des années.

Ce patrimoine, rassemblé par thèmes, propose un parcours initiatique de l'évolution scientifique, technique et humaine.

Il est la mémoire d'une culture collective à préserver pour comprendre le présent et bâtir l'avenir.

Ouverture
Tous les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, de mai à fin septembre, le mercredi et le Dimanche de 14h00 à 18h00 en juillet, août.
Groupes reçus sur rendez-vous
tél. 04 50 20 86 97

DEM Osez le Déménagement sur mesure
347 rue de la gare - 01710 THOIRY
tél 04 50 20 86 58 ctd.dem@wanadoo.fr
Visionnez notre vidéo: ctd-dem.com/video



De tout, un peu... A little bit of everything...

Texte original en français

Bernard DUCRET

Votre attention s'il vous plaît !

Un certain nombre de nos membres n'ont versé que 25 CHF au lieu des 30 CHF pour cette année 2014. Une inattention sans doute.

Nous leur demandons de corriger leur prochain ordre permanent d'une part, puis de verser les 5 CHF restants par un simple ordre de virement, en tenant compte des remarques de Robert, en page 18,19. Vous pouvez aussi passer à l'Association du PERSONNEL et laisser une pièce de 5CHF dans une enveloppe avec vos coordonnées. Merci à tous!

Information.

Le site web du CHIS est en cours de refonte. De nombreuses informations y sont disponibles. Tapez le lien suivant sur votre ordinateur pour y parvenir: <http://hr-services.web.cern.ch/hr-services>

Vos besoins en contacts informatiques avec le CERN

Nous vous invitons à nous faire parvenir vos besoins en matière informatique de contact avec le CERN, pour vos autorisations d'accès à des documents officiels, à certains services, etc. Ecrivez-nous à : gac-epa@gac-epa.org

Rappel 1:

Nous vous invitons à faire enregistrer votre dernier e-mail auprès du secrétariat du GAC-EPA, afin que nous puissions réduire nos frais d'imprimerie et de publipostage. gac-epa@gac-epa.org

Rappel 2:

La rédaction recherche toujours des traducteurs et correcteurs dans les deux langues français et anglais. Faites-vous connaître auprès du secrétariat : gac-epa@gac-epa.org

Rappel 3:

Pour soulager nos collègues des "Permanences", nous vous recommandons de relire le document sur les droits et les devoirs du retraité CERN-ESO. Vous pouvez vous référer au lien suivant sur Internet : <http://www.gac-epa.org>

Pay attention please !

A certain of our members paid only 25 CHF instead of 30 CHF for their 2014 membership fee, a lapse of attention no doubt.

We ask them to correct their next standing order and then to pay 5 CHF by simple transfert order, taking account of Robert's remarks, on pages 18, 19. You can also put a coin of 5 CHF into an envelope at the Staff Association office with your name inside. Many thanks to all!

Information.

The CHIS website is being remade. Much informations can be found there. Follow the link below: <http://hr-services.web.cern.ch/hr-services>

Your needs for your computing contacts with the CERN

We invite you to indicate your computing needs for your contacts with CERN for acces authorizations to official documents, services and so on. Please write to us : gac-epa@gac-epa.org

Remind 1:

We invite you to register your latest e-mail adress with the GAC-EPA secretariat so that we can reduce our printing and mailing costs. gac-epa@gac-epa.org

Remind 2:

The editors are looking for translators and correctors in the two languages, English and French. We invite you to contact the secretariat. gac-epa@gac-epa.org

Remind 3:

To lighten the load on our colleagues of "Permanences", we strongly recommand you to read again the document on "Rights and Duties" of CERN-ESO retirees. You can find it on the following link: <http://www.gac-epa.org>



President

CERN
CH - 1211 GENEVE 2
Téléphone/Telephone: 41/22/767 3738
Télécopieur/Telefax: 41/22/785 1002
Site web <http://association.cern.ch/>

Lettre du 30 janvier 2014, envoyée par le Président de l'Association du Personnel du CERN et par le Président du GAC-EPA à Madame la Présidente du Conseil du CERN (original en anglais)

Votre référence/Your reference

Notre référence/Our reference AP/MG/mg/2014/sw

Professor Agnieszka Zalewska
President of CERN Council
Council Secretariat
CERN DG-CS

Genève le 30 janvier 2014

Madame la Présidente,

L'Association du personnel du CERN a été informée de l'envoi, par la Mission Permanente (*) d'un document intitulé: "Questions et considérations concernant l'avenir de la Caisse de pensions du CERN" pour distribution à toutes les personnes du CERN concernées, ainsi que les membres du Comité des finances et du Conseil du CERN. L'Association du personnel tient à faire part de son extrême surprise quant à l'irrégularité procédurale de cette démarche ainsi que sur les demandes contenues dans ce document.

24 Demandes basées sur des résultats préliminaires et non consolidés de l'étude actuarielle

Le document en question se réfère au document CERN/FC/5782/RA-CERN/3088/RA « Etude actuarielle périodique 2013 de la Caisse de pensions », établi par l'actuaire Buck Consultant, et contient les résultats préliminaires de l'étude actuarielle périodique de la Caisse de pensions au 1er janvier 2013.

Ce document n'a pas été discuté par le Conseil d'administration de la caisse de pensions (CACP), et en particulier certains scénarios et hypothèses n'ont jamais été validés par les membres de ce Conseil. En effet le Président du CACP, le Dr Roth, a mentionné en page de couverture du rapport de Buck que : « Ces hypothèses (émises par Buck dans le rapport) sont très intéressantes, mais sont totalement nouvelles et le CACP n'a pas eu suffisamment de temps pour les examiner de façon approfondie. » En outre, en conclusion il écrit : « En conséquence, je suggère que le Conseil du CERN invite le CACP à examiner avec attention les hypothèses retenues et la méthodologie appliquée par le nouvel actuaire et à faire part de ses conclusions, après une analyse détaillée, au Comité des finances et au Conseil au printemps 2014, avant d'envisager, toutes actions. »

Toutefois les questions posées dans le document sont en contradiction avec cette demande logique du Président du CACP car elles sont basées sur des hypothèses non encore examinées par cette instance.

Conformité avec la structure de gouvernance du CACP et avec la résolution du Conseil

En effet, l'article I 2.05 des Statuts et Règlements de la Caisse de pensions, « Fonctions du Conseil d'administration », stipule :

1. Le Conseil d'administration sera chargé par le Conseil du CERN de la gestion complète de la Caisse de pensions et de ce fait, en particulier :

[...]

e) de superviser les activités du Comité d'investissement ainsi que du Comité technique et actuariel et de prendre des décisions sur les propositions faites par ceux-ci;

[...]

2. Le Conseil d'administration aura la responsabilité de tenir informé le Conseil du CERN de la situation financière de la Caisse de pensions et de ce fait, en particulier :

[...]

b) de proposer au Conseil toutes mesures nécessaires dans le but de sécuriser, rétablir et maintenir l'équili-

bre actuariel de la Caisse de pensions, étant entendu que toutes les propositions concernant les prestations et les cotisations restent dans le champ de compétence du Directeur général; [...]

Beaucoup de questions de la délégation ont trait aux conditions d'emploi; ceci est incompatible avec ce qui est rappelé ci-dessus. En effet, lorsque le CACP considère après examen attentif de l'étude actuarielle que des actions s'imposent, il doit en informer le Conseil du CERN qui, à son tour, invite le Directeur général à étudier la mise en œuvre de mesures correctives dans le cadre du processus de concertation établi. De plus, ces mesures doivent être compatibles avec la Résolution du Conseil du CERN qui impose le respect d'un modèle équitable de distribution¹. Cette obligation a été délibérément ignorée de par les questions posées qui sont ainsi en contradiction avec cette Résolution.

Conclusion

L'Association du personnel exhorte la Présidente du Conseil du CERN à rappeler aux délégations le respect de leurs obligations et le rôle des divers organes qu'il a mis en place ainsi que les règles qui les régissent.

Sincèrement vôtre,

Michel Goossens
President CERN Staff Association

Gertjan Bossen
President GAC-EPA

Copies:

Mrs C. Jamieson, Chairperson of Finance Committee
Dr T. Roth, Chairman of the PFGB
Prof. R.D. Heuer, Director-General

1 CERN/2972 (10 juin 2011) « Propositions de la Direction concernant l'ensemble du paquet des mesures retenues en vue de rétablir la totale consolidation de la Caisse de pensions du CERN », l'annexe 2 contient la « Résolution du C

(i) une mesure individuelle du paquet ne peut pas être changée sans une révision de l'ensemble du paquet de mesures

(ii) toute future révision devra tenir compte du modèle équitable de distribution contenu dans le document CERN/FC/5598-CERN/2497 »

CERN/2947 (2 décembre 2010) « Propositions de la Direction concernant l'ensemble du paquet de mesures retenues en vue de rétablir la totale consolidation de la Caisse de pensions », Part V, Conclusions

« La Direction considère que la proposition (de 4 mesures) constitue un paquet équilibré et équitable, en vue de rechercher la pleine consolidation de la Caisse de pensions aussi vite que possible. Il est entendu que les 4 mesures constituent un ensemble équitable partagé entre les partenaires et donc indissociables. Par conséquent, aucune mesure individuelle de ce paquet de mesures ne pourra être revue sans que l'ensemble du paquet le soit ; toute future révision devra tenir compte du modèle équitable de distribution contenu dans le document. [...] »

(*) le nom de l'Etat Membre a été délibérément omis.



President

CERN
CH - 1211 GENEVE 23
Téléphone/Telephone: 41/22/767 3738
Télécopieur/Telefax: 41/22/785 1002
Site web <http://association.cern.ch/>

Letter of 30 januar 2014, sent by the President of the CERN Staff Association and the President of GAC-EPA to Madam the President of the CERN Council, jointly signed by (original en english)

Votre référence/Your reference

Notre référence/Our reference AP/MG/mg/2014/sw

Professor Agnieszka Zalewska
President of CERN Council
Council Secretariat
CERN DG-CS

Geneva, 30 January 2014

Madam President,

The Staff Association has been informed that the Permanent Mission of (*) has sent a memo "Questions and considerations regarding the Future of the CERN Pension Fund" to "all CERN bodies concerned, including the members of the Finance Committee and Council". In view of demands made in this memo the CERN Staff Association would like to express its great surprise and point out basic procedural problems, to which it firmly objects.

26 Demands based on preliminary and non-consolidated results

The memo in question refers to document CERN/FC/5782/RA "Pension Fund, 2013 Periodic Actuarial Review", which contains preliminary results of the Periodic Actuarial Review of the CERN Pension Fund as at 1 January 2013 performed by the actuary Buck Consultants.

This document has not been discussed by the Pension Fund Governing Board (PFGB), and in particular certain assumptions and scenarios have never been validated by that body. Indeed, the President of the PFGB, Dr Roth, writes in the cover letter to the Buck report that "These assumptions [put forward by Bock in the report] are very interesting, but they are also totally new, and the PFGB has not had sufficient time to examine them as closely as required." Furthermore, in the concluding paragraph, he writes "I would therefore suggest that the Council invite the PFGB to examine the assumptions used and the methodology applied by our new Actuary in more detail and report back to the Finance Committee and the Council in spring 2014 on the basis of a more focused analysis that would allow conclusions to be drawn which might lead to actions, if necessary."

However, questions in the memo are in contradiction with this logical demand of the President of the PFGB and are based on particular assumption not yet examined by that body.

Comply with the PFGB Governance structure and Council resolution

Indeed, Article I 2.05 of the Rules and Regulations of the CERN Pension Fund, "Functions of the Governing Board", states

1.The Governing Board shall be entrusted by the Council with the overall management of the Fund and shall, in this regard, in particular:

[...]

e) oversee the activities of the Investment Committee and the Actuarial and Technical Committee, and decide on any proposals or measures submitted by them;

[...]

2.The Governing Board shall be responsible for advising the Council on any issues relating to the financial position of the Fund and shall, in this regard, in particular:

[...]

b) propose to the Council any measures aimed at securing, restoring or maintaining the actuarial balance of the Fund, it being understood that proposals relating to benefits and contributions shall remain within the competence of the Director-General;

[...]

Many of the questions of the (*) Delegation assume basic changes of employment conditions, incompatible with the above. Indeed, when the PFGB considers, after careful study of the actuarial results, that actions are necessary, it should report to Council, which then invites the Director General to study correctives measures within the framework of the concertation process. Moreover, such measures must be compatible with the Council Resolution, which requires maintaining an equitable distribution model 1. This constraint has been ignored in the questions submitted which are thus in contradiction with that Resolution.

Conclusion

The Staff Association urges the Council President to remind delegations to respect the roles of the various bodies it has created and the rules that govern them.

Sincerely yours,

Michel Goossens
President CERN Staff Association

Gertjan Bossen
President GAC-EPA

Copies:

Mrs C. Jamieson, Chairperson of Finance Committee

Dr T. Roth, Chairman of the PFGB

Prof. R.D. Heuer, Director-General

1 CERN/2972 (10 June 2011) "Proposal by the Management concerning the completion of the package of measures towards restoring full funding of the CERN Pension Fund", Annex 2 contains the "Council Resolution on the restoration of full funding of the CERN Pension Fund", which was approved by Council in its meeting of the 23 June 2011 and which states that the four elements of the "balanced and equitable package", were "premised on the understanding that, inter alia:

(i) individual components of the package may not be revised without revision of the entire package;

(ii) any future revision shall maintain the equitable distribution model contained in CERN/FC/5498-CERN/2947".

CERN/2947 (2 Dec. 2010) "Proposals by the Management concerning a package of measures towards restoring full funding of the Pension Fund", Part V, Conclusions

"The Management considers that the proposal contained herein [with its four elements] constitutes a balanced and equitable package, aimed at reaching full funding of the CERN Pension Fund as soon as possible. It is premised upon the understanding that the four elements are equitably distributed between all stakeholders and, thus, interdependent. Accordingly, individual elements may not be revised without revision of the entire package; any such future revision shall maintain the equitable distribution model contained herein. [...]"

(*) The name of the Member State has been deliberately omitted.

Questions sur le futur de la Caisse de Pensions

(Original: anglais; traduction par nos soins).

Ces pages reproduisent une liste de questions présentées par la Délégation d'un Etat-Membre (*) pour discussion avec l'actuaire de la Caisse de Pensions. Ce sont ces questions dont il est fait mention dans la lettre à la Présidente du Conseil du CERN.

Questions et considérations concernant l'avenir de la Caisse de Pensions du CERN

Nos questions sont regroupées en thèmes principaux selon lesquels une action peut être entreprise pour remettre sur pied la Caisse de Pensions.

A. Performance des investissements

B. Contributions

C. Prestations

D. Combinaisons éventuelles des mesures correctives

E. Transition d'un système à « primauté de prestations » vers un système à « primauté de cotisations »

F. Questions en conclusion

Calculs d'impact/analyse de scénarios/analyse de sensibilité seront effectués le cas échéant ainsi que le calcul de la probabilité d'atteindre la pleine capitalisation de la Caisse de Pensions en 2041.

A) Performance des investissements

Question 1:

Si les marchés financiers demeurent incertains et si la situation économique se détériore, l'hypothèse de performance annuelle des investissements de 3% (au-dessus de l'inflation à Genève) ou de 5% annuels doit être reconsidérée. L'actuaire pourrait-il fournir un modèle projectif et nous indiquer la probabilité que la Caisse n'atteigne pas la prévision annuelle de performance de 3% au-dessus de l'inflation à Genève ou 5% sur le long terme pendant la période 2013 à 2040 ?

Question 2:

L'actuaire pourrait-il élaborer un modèle projectif pour déterminer quels niveaux de performance peuvent être atteints de 2013 à 2040 avec une probabilité de 70%, 80%, 90%, 100% ? Les taux de couverture projetés pour chacun des niveaux de performance associés à ces probabilités devraient être inclus dans cette analyse.

Question 3:

Les estimations actuelles de l'actuaire sont basées sur l'hypothèse d'une performance des

Questions/Considerations Future of Pension Fund

(Original: english).

This pages reproduces a list of questions input by a Member State Delegation (*) for further discussions with the Pension Fund's actuary. These questions are referred to in a letter to the President of the CERN Council.

Questions and considerations regarding the Future of the CERN Pension Fund

Our questions are grouped in "clusters" according to the main fields in which action can be taken to put the Pension Fund back on course:

A. Investment return

B. Contributions

C. Benefits

D. Possible combinations of corrective measures

E. Transition from a "defined benefits" system to a "defined-contribution"-system

F. Concluding questions

Impact calculations/scenario analysis/sensitivity analysis should be provided, where appropriate, along with calculations of probability of achievement of full funding of the Pension Fund by 2041

A) Investment return

Question 1:

If the financial markets remain uncertain and the economic situation deteriorates, the assumption of the return of investment of 3% annually (above Geneva inflation) or 5% annually respectively should be reconsidered. Could the Actuary provide a projection model and tell us the probability of the Fund not having achieved an investment return of the projected annual 3% above Geneva inflation or 5% in the long term in the period from 2013 to 2040?

Question 2:

Could the Actuary elaborate a projection model to identify what level of return of investment can be achieved from 2013 to 2040 with a probability of 70%, 80%, 90%, 100%? The projected funding level for each of the investment return levels associated with these probabilities should be included in this analysis.

Question 3:

The current estimates of the Actuary are based on

investissements constante de 3+2% (trois pourcent de performance plus un taux d'inflation estimé à 2%). Dans quelle mesure les estimations de l'actuaire concernant le taux de couverture en 2041 changent en supposant des taux de performance au-dessus d'un taux d'inflation supposé de 2% : 4%, 3%, 2.5%, 2%, 1.5%, 0%. Dans ce contexte, un modèle projectif devrait être présenté pour chacun de ces taux de performance supposés.

Question 4:

Peut-on donner un chiffre concret en pourcentage indiquant la marge d'erreur sur le résultat du calcul de la performance totale entre 2013 et 2041 ?

B) Contributions

Question 5:

Dans quelle mesure les résultats des projections de l'actuaire tels qu'ils apparaissent sur le tableau de la page 5 du document CERN/FC/5782/RA resp. CERN/3088/RA changent-ils si le taux de contribution employé actuel des membres actifs de la Caisse exprimé en pourcentage de leur salaire était augmenté à partir de l'actuel 12.64% à respectivement 14, 16% ou 18,96% à compter du 1.1.2015 (en supposant fixé le taux de contribution employeur à 18.96%) ?

C) Prestations

Question 6:

De combien la perte maximum de pouvoir d'achat devrait-elle être augmentée afin de parvenir à la pleine capitalisation en 2041 ? Ou, alternativement, dans quelle mesure les résultats des projections de l'actuaire tels qu'ils apparaissent sur le tableau de la page 5 du document CERN/FC/5782/RA resp. CERN/3088/RA changent-ils si la perte maximum de pouvoir d'achat était portée à 10, respectivement 12 et 15% à compter du 1.1.2015.

Question 7:

Dans quelle mesure les résultats des projections de l'actuaire tels qu'ils apparaissent sur le tableau de la page 5 du document CERN/FC/5782/RA resp. CERN/3088/RA changent-ils si la pension maximum atteignable après 37 années et 10 mois de service était réduite à partir de l'actuel 70% à 68, respectivement 65 et 60% à compter du 1.1.2015

Question 8:

Dans quelle mesure les résultats des projections de l'actuaire tels qu'ils apparaissent sur le tableau de la page 5 du document CERN/FC/5782/RA resp. CERN/3088/RA changent-ils si les réductions actuelles appliquées aux pensions des employés qui prennent leur retraite avant l'âge de 67 ans étaient augmentées d'un quart respectivement de

the assumption of a constant return on investment of 3+2% (three percent return plus an estimated inflation rate of 2%). To what extent would the Actuary's estimates regarding the funding level in 2041 change on the assumption of the following return rates above an assumed inflation rate of 2%: 4%, 3%, 2.5%, 2%; 1.5%, 0%. In this context, a projection model should be presented considering the assumed return rates.

Question 4:

Can a concrete percentage figure be given indicating the margin of error in the outcome of calculating total returns from 2013 to 2041?

B) Contributions

Question 5:

To what extent would the results of the Actuary's projections as contained in the table on page 5 of document n. CERN/FC/5782/RA resp. CERN/3088/RA change if the current employee's contribution rate of active members to the Fund expressed as a percentage of their salary were raised from currently 12.64% to respectively 14, 16% or 18,96% from 1.1.2015 (assuming the employer's rate fixed at 18.96%)?

C) Benefits

Question 6:

How much would the maximum Loss in Purchasing Power have to be increased in order to achieve full funding by 2041? Or, alternatively, to what extent would the results of the Actuary's projections as contained in the table on page 5 of document n. CERN/FC/5782/RA resp. CERN/3088/RA change if the current maximum Loss in Purchasing Power (LPP) were raised to 10 respectively 12 and 15% from 1.1.2015?

Question 7:

To what extent would the results of the Actuary's projections as contained in the table on page 5 of document n. CERN/FC/5782/RA resp. CERN/3088/RA change if the maximum attainable pension after 37 years and 10 months of service were reduced from the current 70% to 68 respectively 65 and 60% from 1.1.2015?

Question 8:

To what extent would the results of the Actuary's projections as contained in the table on page 5 of document n. CERN/FC/5782/RA resp. CERN/3088/RA change if deductions currently applied to the pensions of employees taking retirement earlier than at the age of 67 were raised by a quarter respectively by half from 1.1.2015?

moitié à compter du 1.1.2015.

Question 9:

Quel serait l'impact sur le taux de couverture projeté au 1.1.2041 si à compter du 1.1.2015 les pensions étaient réduites de 1%, 3%, 5% ?

D) Combinaisons éventuelles des mesures correctives

Question 10:

En se basant sur son expérience et son meilleur jugement, l'actuaire pourrait-il suggérer un paquet de mesures (en se concentrant sur les mesures mentionnées et en laissant toujours la Contribution Spéciale inchangée) qui pourrait raisonnablement conduire à rétablir la pleine capitalisation en 2041 (en incluant si possible une quantification de la probabilité d'atteindre cet objectif).

Question 11:

De plus, le résultat de ces combinaisons potentielles de mesures devrait être présenté, qui, en raison de leur impact sur le taux de couverture en 2041, pourraient remplacer la Contribution Spéciale de 60MCHF par an : (1) augmentations de la Perte maximum de Pouvoir d'Achat comme indiqué à la question 6 ; (2) ajustement des pensions comme indiqué à la question 9, (3) augmentations des contributions employées comme indiqué à la question 5.

Les avantages/inconvénients/compromis entre les éléments de chaque combinaison de mesures mentionnées doivent être clairs et une analyse des scénarios devrait être fournie.

E) Transition d'un système à « primauté de prestations » vers un système à « primauté de cotisations »

Question 12:

Selon le jugement de l'actuaire, quel serait l'impact actuariel et en matière de risque de fermer l'actuel système à primauté de prestations pour les nouveaux employés du CERN recrutés à partir du 01.01.2015 et de leur appliquer à la place un système à primauté de cotisations ? L'hypothèse de base pour ce scénario serait que les contributions régulières actuelles ainsi que les règles actuelles concernant les prestations au personnel engagé par le CERN avant le 01.01.2015 demeurent inchangées et que les contributions spéciales du CERN et de l'ESO continuent à être versées au niveau actuellement prévu. L'analyse de ce scénario devrait fournir une évaluation de la probabilité du risque pour ce système résiduel à primauté de prestations (pour les employés actuels) d'atteindre/de rétablir la pleine capitalisation en 2041 pour un tel scénario. Dans ce contexte, le risque pour le CERN et l'ESO devrait être quantifié par rapport à une augmentation potentielle de la Contribution

Question 9:

What would be the impact on the projected funding level by 01/01/2041 if from 1.1.2015 pensions would be reduced by 1%, 3%, 5%?

D) Possible combinations of corrective measures

Question 10:

Based on the experience and best judgement of the Actuary, could he suggest a package of measures (focussing on the measures mentioned and always leaving the amount of the Special Contribution unchanged) which could reasonably be expected to restore full funding by 2041 (including, if possible, a quantification of the likelihood of attaining the aforementioned objective)?

Question 11:

In addition, the outcome of potential combinations of measures should be presented which due to their impact on the funding status by 2041 could replace the Special Contribution of 60MCHF annually: (1) increases in the maximum Loss of Purchasing Power as outlined in question 6; (2) adjustment of pensions as outlined in question 9, (3) increases in contributions by members as outlined in question 5.

The advantages/disadvantages/trade-off between the elements of each combination of the measures mentioned have to be clear and a scenario analysis should be provided.

E) Defined benefits vs defined contributions

Question 12:

In the Actuary's judgement, which would be the actuarial and risk impacts of closing CERN's current defined benefit pension scheme to newly hired CERN employees from 01.01.2015 onwards, and of applying a defined contribution scheme for them instead? The basic assumption for this scenario should be one where the amount of current regular contributions as well as current rules on pension benefits for staff having joined CERN before 01.01.2015 remain unchanged and the special contributions by CERN and ESO would continue to be provided on the level currently foreseen. The scenario analysis should provide a probability risk assessment for the residual defined benefit scheme (for current employees) achieving/restoring full funding by 2041 in such a scenario. In this context, the risk for CERN and ESO should be quantified with regard to a potential increase of the Special Contribution to restore full funding, should no additional measures be applied.

Question 13:

If the calculations requested under questions

Spéciale pour rétablir la pleine capitalisation, dans le cas où aucune mesure additionnelle ne serait appliquée.

Question 13:

Si les calculs demandés aux questions 13 et 14 devaient laisser prévoir que, dans un tel scénario, la pleine capitalisation du système à primauté de prestations pour les employés actuels ne sera pas atteinte en 2041, l'actuaire pourrait-il soumettre une proposition pour un paquet de mesures (en se concentrant sur les mesures mentionnées et en laissant toujours la Contribution Spéciale inchangée) qui pourrait raisonnablement conduire à rétablir la pleine capitalisation en 2041 (en incluant si possible une quantification de la probabilité d'atteindre cet objectif).

Question 14:

Aux fins de comparaison et d'une meilleure compréhension des différentes hypothèses, l'actuaire devrait aussi examiner l'impact actuariel et en matière de risque de fermer l'actuel système à primauté de prestations pour tous les employés (incluant les membres du personnel actuels) à compter du 1.1.2015 et de transférer tous les employés dans un système à primauté de cotisations. Dans ce scénario l'hypothèse serait que les contributions régulières actuelles restent les mêmes que dans l'actuel système à primauté de prestations : les contributions spéciales du CERN et de l'ESO restant au même niveau. Pour un tel système, le résultat d'un calcul d'impact d'une combinaison de mesures destinées à atteindre la pleine capitalisation en 2041 sans aucune augmentation de la contribution spéciale devrait être fournie pour les mesures suivantes:

- (1) augmentations de la Perte maximum de Pouvoir d'Achat comme indiqué à la question 6 ;
- (2) ajustement des pensions comme indiqué à la question 9,
- (3) augmentations des contributions employés comme indiqué à la question 5. L'analyse d'un scénario combinant des ensembles potentiels de mesures pour rétablir la pleine capitalisation en 2041 devrait être présentée.

F) Questions en conclusion

Question 15:

L'actuaire pourrait-il fournir de l'information sur le niveau de confiance pour atteindre la pleine capitalisation en 2041 ? Considérant les résultats de cette revue, quelle est la probabilité d'atteindre cet objectif ? Quelle est la signification de « meilleure estimation » en termes de probabilité ? L'actuaire pourrait-il décrire ce que serait l'intervalle de confiance pour le taux de couverture projeté en 2041 ? La plage des résultats donnée sur le tableau de la page 5 peut-elle être considérée comme l'intervalle de confiance de ces résultats ?

13 and 14 should give reason to believe that in such a scenario, full funding under the defined benefit scheme for current employees will not be achievable by 2041, could the Actuary draw up a proposal for a package of measures (focussing on the measures mentioned and always leaving the amount of the Special Contribution unchanged) which could reasonably be expected to restore full funding by 2041 (including, if possible, a quantification of the likelihood of attaining the aforementioned objective)?

Question 14:

For comparison and better understanding of the different assumptions, the Actuary should also examine the actuarial and risk impacts of closing the defined benefit scheme to all members (including existing members) from 1.1.2015 onwards and of moving all the members to a defined contribution scheme: In this scenario the assumption would be the same as the current regular contributions to the currently existing defined benefit scheme; the special contribution by CERN and ESO would stay at the same level. Under this scheme, the outcome of an impact calculation for a potential combination of measures which could achieve full funding by 2041 without any increase of the special contribution should be provided for the following measures (1) increases in the maximum Loss of Purchasing Power as outlined in question 6; (2) adjustment of pensions as outlined in question 9, (3) increases in contributions by members as outlined in question 5. A scenario analysis combining potential sets of measures to restore full funding by 2041 should be presented.

F) Concluding questions

Question 15:

Could the Actuary provide information on the confidence level of achieving full funding of the Pension Fund by 2041? How probable is this objective considering the results of the review? What is the meaning of 'best estimate' in terms of probability? Could the actuary describe what would be a confidence interval of the projected funding ratio in 2041? Can the range of results shown in the table on page 5 be considered a confidence interval of the results?

Question 16:

The present review does not consider the discount rate in the required depth. The sensitivity analysis should include a more detailed analysis on the discount rate and its crucial influence.

Question 17:

The graph on page 21 of the Actuary's report regarding the projected funding level is indicating

Question 16:

La présente revue ne traite pas du taux technique de manière suffisamment approfondie. L'analyse de sensibilité doit inclure une analyse plus détaillée du taux technique et de son influence cruciale.

Question 17:

Le graphique à la page 21 du rapport de l'actuaire concernant le niveau de couverture projeté indique des pourcentages pour le taux de couverture et des chiffres absolus en-dessous concernant le montant du déficit projeté. L'actuaire pourrait-il aussi indiquer les chiffres absolus pour les montants totaux projetés des actifs resp. passifs pour ces deux scénarios et expliquer la différence entre les deux scénarios qui sous-tendent ce graphique ainsi que les scénarios utilisés pour établir le tableau à la page 19 de son rapport ?

Question 18:

La lettre de couverture contenue dans le document CERN/FC/5782/RA resp. CERN/3088/RA indique qu'un taux de couverture de 85% en 2041 serait encore considéré suffisant pour une caisse de pensions suisse.

32

Pourrions-nous avoir davantage d'informations sur les hypothèses et conditions légales en Suisse sur lesquelles s'appuie cette affirmation (par exemple l'hypothèse éventuelle de l'existence d'un système de pensions basé sur plusieurs piliers ou l'hypothèse d'une garantie d'état pour compenser le déficit d'un ou plusieurs piliers) et l'actuaire pourrait-il nous donner son opinion sur la pertinence de ce 85% au vu de ces hypothèses ?

Question 19:

L'actuaire pourrait-il, en s'appuyant sur ses meilleures hypothèses, élaborer un paquet de mesures (concernant la contribution des employés ainsi que les prestations) qui peut raisonnablement donner l'assurance que le taux de couverture de la Caisse de Pensions peut rester maintenu à 100% après le 01/01/2041 sans Contribution Spéciale additionnelle des Etats Membres ?

* Le nom de l'Etat Membre a été délibérément omis.

percentages for the funding ratio with absolute numbers being indicated below for the amount of the projected shortfall. Could the Actuary also indicate the absolute numbers for the projected total amount of assets resp. liabilities in both of the scenarios and explain the differences between the two scenarios underlying the graph and the scenarios used for establishing the table on page 19 of his report?

Question 18:

The cover letter contained in document n. CERN/FC/5782/RA resp. CERN/3088/RA states that a funding ratio of 85% by 2041 would still be considered sufficient for Swiss public pension funds.

Could we have more information on the assumptions and legal conditions in Switzerland under which this statement is valid (for instance the possible assumption of the existence of a pension system based on several pillars or the assumption of a state guarantee to make up for any shortfalls in one or several of these pillars) and could the Actuary be asked for his opinion of the sufficiency of a 85% funding ratio in view of these assumptions?

Question 19:

Could the Actuary, based on his best assumptions, elaborate a package of measures (regarding members' contributions as well as benefits) that can reasonably be expected to ensure that the Pension Fund funding level can be kept at 100% after 01/01/2041 without further Special Contributions from Member States?

* The name of the Member State has been deliberately omitted.

Proposition xxxxx¹ de Résolution CERN FC concernant la Caisse de pensions du CERN**Préambule**

(Original anglais, traduction par nos soins)

Le Comité des finances du CERN,

1. ayant pris en considération l'étude actuarielle périodique 2013 et les présentations faites par l'actuaire au cours des réunions du FC et du Conseil du CERN de décembre 2013.
2. exprimant sa reconnaissance au CACP pour le travail fourni dans le but de présenter la situation financière de la Caisse de pensions ainsi que pour les réponses précises aux questions des membres du FC et du Conseil,
3. attentif au fait que compte tenu de l'évolution démographique observée durant les dernières décennies, particulièrement une hausse de la longévité, les obligations financières de la Caisse de pensions ont atteint un niveau bien plus élevé que celui prévisible à l'époque de la mise en place du système de protection sociale,
4. prenant en compte avec satisfaction que le paquet de mesures décidées en 2010 pour ré-équilibrer la Caisse de pensions a eu un impact positif sur la projection à long terme de la situation de la Caisse de pensions,
5. s'inquiétant que, compte tenu des incertitudes futures des retours sur investissements et de la hausse de l'espérance de vie constatée, le paquet de mesures mentionné ne s'avère insuffisant pour assurer un taux de couverture à 100% de la Caisse de pensions du CERN d'ici à 2041, et que par conséquent, subsiste un risque significatif que les Etats-membres du CERN soient à nouveau sollicités financièrement et au-delà de la contribution spéciale de 60 MCHF/an,
6. prenant en compte qu'une augmentation de la contribution spéciale incomberait finalement aux Etats-membres du CERN et qu'elle pourrait menacer fondamentalement l'objectif scientifique primordial du CERN,
7. considérant que le risque financier auquel s'exposent les Etats-membres, du fait de la situation critique de la Caisse de pensions du CERN, doit être examiné et contrôlé par le Comité de Finances aussi bien que par le Conseil, et que, au vu de la situation observée, des mesures efficaces et additionnelles doivent être prises pour limiter et réduire les risques autant que possible et aussi vite que possible,
8. exprimant sa conviction que toutes actions jugées nécessaires pour assurer la pleine disponibilité du budget destiné à la mission scientifique du CERN ainsi que la viabilité financière de la Caisse de pensions, doivent être décidées sur la base d'une consultation transparente et intelligente entre tous les partenaires concernés, y compris les représentants du personnel du CERN,

Recommandations

1. demande au CACP, avec urgence et avec tous les moyens à sa disposition, de reconsidérer ses analyses et projections de la situation financière de la Caisse de pensions sur une meilleure base et d'informer régulièrement le FC de ses progrès sur les réponses aux questions et considérations exprimées par le FC et le Conseil,
2. recommande au Conseil de donner mandat à l'actuaire de réaliser une étude comparative du montant et du type de prestations du personnel du CERN ainsi que des risques financiers pour l'Organisation, dans le système de pensions CERN, par rapport à la situation pour les employés et les employeurs en Suisse compte tenu de la législation suisse en matière de protection sociale et du fonctionnement des Caisses de pensions suisses,
3. par ailleurs, recommande au Conseil de donner mandat à l'actuaire d'évaluer les risques pour le CERN et les Etats-membres d'être financièrement sollicités pour une contribution spéciale additionnelle et de proposer des mesures au Conseil pour réduire ou éliminer ce risque,
4. suggère au Conseil de donner mandat à un expert indépendant d'étudier les mesures pouvant être envisagées pour réduire l'impact de la récente hausse de la longévité dans la viabilité financière de la Caisse de pensions du CERN, tout en réduisant le montant de la contribution spéciale des Etats-membres à la Caisse de pensions, autant que cela est possible et en envisageant même la viabilité financière de la Caisse de pensions sans cette contribution spéciale, à partir de 2019 au plus tard,
5. suggère en outre au Conseil de donner mandat à un expert indépendant d'étudier les obligations légales du CERN concernant le type et l'étendue de garantie des pensions qu'il doit assurer à son personnel, au vu des conventions entre le CERN et ses Etats-hôtes, la Convention de création d'une Organisation européenne pour la recherche nucléaire (amendée), toutes autres normes internationales applicables ainsi que des situations observées dans les systèmes de pensions des Etats-membres. Cette étude devrait également montrer quel pourrait être l'impact des situations économiques et démographiques observées dans les Etats-membres sur les sus-mentionnées obligations légales du CERN.

1 Le nom de l'Etat-membre a été délibérément omis

Proposal xxxxx¹ for a CERN FC resolution regarding the CERN Pension Fund:

Preamble

The CERN Finance Committee,

1. having considered the 2013 Periodic Actuarial Review and the presentations given to FC and Council by the Actuary at their meetings in December 2013,
2. expressing its appreciation to the PFGB for the work it has accomplished to present the financial situation of the Pension Fund and for the answers it has provided so far to questions asked by FC and Council members,
3. mindful of the fact that due to demographic trends to be observed over the last decades, especially a marked rise in longevity, the financial liabilities of the CERN Pension Fund have reached a much higher level than could possibly have been anticipated at the time when the present CERN social security system was conceived,
4. taking note with appreciation that the package of Pension Fund-related measures adopted in 2010 has had a positive impact on the projected financial situation of the CERN Pension Fund,
5. expressing its concern that, in the light of uncertainty regarding future investment returns and of the most recent mortality assumptions relevant for the CERN Pension Fund, the aforementioned package is likely to be insufficient to insure the full funding of the CERN Pension Fund by 2041 and that therefore a significant risk remains that CERN Member States will be called on to provide additional extraordinary funding in the future, over and above the amount of 60MCHF per year,
6. taking into account that the cost of any increase in extraordinary contributions to the CERN Pension Fund will ultimately be borne by CERN's Member States and would therefore threaten the funding available for the Organization's primary scientific mission,
7. considering that the level of exposure of CERN Member States to financial risks arising from the CERN Pension Fund has to be examined and monitored thoroughly by the Finance Committee as well as by the Council, and that, in accordance with the results of this effort, effective and additional measures must be taken to limit and reduce such risks as much as and as soon as possible,
8. expressing its conviction that any actions deemed necessary in order to ensure the full availability of the research budget necessary for the Organization's primary scientific mission and the financial viability of the CERN Pension Fund need to be based on open-minded and transparent consultations in the relevant fora among all stakeholders, including representatives of CERN's staff,

Recommendations

1. requests the CERN Pension Fund Governing Board to continue to work as expeditiously as possible, using all available means at its disposal, to further refine its analysis and projections of the Pension Fund's financial situation on a best estimate basis, and to regularly inform the FC on its progress in acting on questions and concerns expressed by FC and Council,
2. recommends that Council mandate the Actuary to present a study comparing the amount and type of benefits for employees and of financial risks borne by the employer in the CERN pension system with the situation for Swiss employees respectively employers under the relevant legislation governing the Swiss social security system and the operations of Swiss Pension Funds,
3. further recommends that Council mandate the Actuary to study the financial risk for CERN and its Member States to be called on to provide additional extraordinary funding to the Pension Fund and to recommend to Council how to reduce or eliminate this risk,
4. suggests that Council mandate an independent expert study of measures which could be taken to offset the impact of recent significant increases in longevity on the financial liabilities of the CERN Pension Fund, helping to reduce the amount of CERN Member States' extraordinary contributions to the CERN Pension Fund as much as possible and with a view to ensure the CERN Pension Fund's financial viability without such extraordinary contributions from, at the latest, 2019 onward,
5. further suggests that Council mandate an independent expert study on the legal obligations of CERN with regard to the type and extent of pension insurance it must provide to its staff in light of the agreements between CERN and its Host States, the Convention for the establishment of a European Organization for Nuclear Research (as amended), any other relevant international norms and of developments in the operation of pension schemes in CERN Member States. This study should also address the issue of the extent to which economic and demographic developments in CERN Member States can impact on the abovementioned legal obligations of CERN.

1 The name of the Member State has been deliberately omitted.



Résolution

L'Association du personnel et le Groupement des Anciens du CERN et de l'ESO,

Ayant pris connaissance

- du déroulement des réunions du Comité des finances et du Conseil de décembre 2013 ;
- des délibérations et des décisions du Conseil de mars 2014 ;
- des questions, commentaires et propositions d'une délégation ;
- des résultats encourageants de la dernière étude actuarielle.

Considérant

que :

- le régime de pensions du CERN est un régime à primauté de prestations ;
- depuis 2005, l'indexation des pensions est devenue une prestation définie ;
- le paiement par la Caisse, des pensions et de leur indexation, est garanti par l'Organisation (cf. Article I 3.03 des Statuts de la Caisse) indépendamment de la situation financière de la Caisse ;
- pendant l'existence de l'Organisation, le Conseil, conformément à l'Article VII de la Convention, doit déterminer les cotisations des États membres de manière à permettre à l'Organisation d'honorer ses obligations financières ;
- deux Résolutions¹ du Conseil réaffirment que les États membres ont la responsabilité d'assurer le paiement ininterrompu des pensions jusqu'à l'extinction des droits du dernier bénéficiaire ;

que de plus,

- le déficit structurel actuel est en grande partie la conséquence de décisions antérieures prises par le Conseil en toute connaissance de cause quant à leurs effets sur l'équilibre de la Caisse (notamment la suppression de la garantie de ressources décidée en 1976, ainsi que les mesures en place jusqu'en 1987 destinées à réduire la moyenne d'âge du personnel en encourageant le départ anticipé à 60 ans sans compensation pour la Caisse);

¹ En 1986 (CERN/1628), le Conseil a décidé de constituer une fondation de droit suisse en vue de succéder à la Caisse, pour assurer la continuité du paiement des droits à pension de chaque bénéficiaire en cas de dissolution du CERN,

En 1996 (CERN/2165), le Conseil a décidé qu'avant d'établir une telle fondation, la Caisse serait mise en équilibre sur la base de paramètres actuariels réalistes, prenant en compte notamment les engagements liés à l'indexation future des pensions.

enfin que,

- selon la dernière étude actuarielle, basée sur les paramètres actuariels les plus récents et les plus réalistes, la Caisse, avec la mise en oeuvre des mesures d'assainissement déjà décidées, devrait atteindre un taux de couverture de 95,5% en 2041 et donc être en équilibre d'ici à 30 ans.

Constatant

alors même que

- le train de mesures d'assainissement impliquant tous les partenaires (Organisation, membres actifs actuels et futurs et pensionnés) produit les effets escomptés, le Conseil du CERN a entamé des délibérations pour le modifier avec l'objectif de ne plus prendre part à l'effort de remise en équilibre de la Caisse et de remettre en cause nos droits et prestations.

Décident

- de condamner une telle approche ;
- de rejeter toute remise en cause unilatérale du paquet de mesures 2010 et 20112 auquel toutes les parties se sont associées ;
- de préparer, sans plus attendre, une mobilisation du personnel et des pensionnés, si nécessaire.

36

Demandent au Conseil du CERN

- de respecter l'engagement de l'Organisation de verser 60 MCHF par année pendant 30 ans pris lors de l'approbation du train de mesures d'assainissement de 2010 ;
- de respecter et de faire respecter strictement les compétences des organes de gouvernance et les droits de toutes les parties prenantes.

² Résolution du Conseil relative au rétablissement de la pleine capitalisation (CERN/2972), Annexe 2 : « étant donné que le train de mesures constitue une répartition équitable des efforts entre toutes les parties, à savoir, les membres du personnel, les pensionnés et les Organisations participantes, il n'est pas possible d'en modifier un élément sans modifier l'ensemble, étant entendu qu'il convient de maintenir dans tous les cas un modèle de répartition équitable. »

³ Une lettre demandant le respect des procédures a déjà été envoyée à la présidente du Conseil du CERN en janvier 2014



Resolution

The Staff Association and the CERN and ESO Pensioners' Association

Having taken note of

- the course of the meetings of the Finance Committee and the Council of December 2013;
- the deliberations and decisions of the Council of March 2014;
- the questions, comments and proposals of one delegation;
- the encouraging results of the latest actuarial study.

Considering

that

- the CERN Pension Plan is a defined benefits scheme;
- since 2005, the indexation of pensions has become a defined benefit;
- the payment of the Fund, the pensions and their indexation, is guaranteed by the Organization (cf. Article I 3.03 of the Rules of the Fund) independently of the financial situation of the Fund;
- during the existence of the Organization, the Council, in conformity with Article VII of the Convention, must define the contributions of the Member States in order to allow the Organization to fulfil its financial obligations;
- two Resolutions¹ of the Council reaffirm that the Member States have the responsibility to guarantee the continued payment of the pensions until the cessation of the rights of the last beneficiary;

that furthermore,

- the current structural deficit is largely the result of previous decisions taken by the Council, in full knowledge of their effects on the balance of the Fund (especially the suppression of the resources guarantee decided in 1976, as well as measures in place until 1987 aimed at reducing the average age of staff by encouraging early retirement at 60 years, without compensation for the Fund);

¹ In 1986 (CERN/1628), the Council decided to establish a foundation under Swiss law, with the aim of taking over the Fund, to assure the continuity of the payment of the pension rights of each beneficiary in the event of the dissolution of CERN.

In 1996 (CERN/2165) the Council decided that before establishing such a foundation, the Fund must be financially balanced on the basis of realistic actuarial parameters, notably taking into account the liabilities related to the future indexation of the pensions.

finally that,

- according to the latest actuarial study, based on the more recent and more realistic actuarial parameters, the Fund, with the implementation of corrective measures already decided, should attain a funding ratio of 95.5% in 2041 and be fully funded 30 years from now.

Noting

that

- even as the package of equilibration measures involving all partners (Organization, active current members, future members and pensioners) is having the expected effect, the CERN Council has begun deliberations to modify it, with the aim of no longer taking part in the effort to re-balance the Fund and to call into question our rights and benefits.

Decide

- to condemn such an approach;
- to reject any unilateral attack on the package of measures of 2010 and 2011/2 to which all parties committed;
- to prepare, without delay, a mobilization of personnel and pensioners, if necessary.

Demand the CERN Council

- to respect the commitment of the Organization to pay 60 MCHF per year for 30 years, taken when approving the package of equilibration measures in 2010;
- to respect and strictly enforce the competences of the governing bodies and the rights of all stakeholders.

² Council Resolution on the restoration of full funding of the CERN Pension Fund (CERN/2972), Annex 2. “as this package constitutes an equitable distribution of efforts between all stakeholders, i.e., staff members, pensioners and the participating Organizations, its individual elements cannot be modified without revision of the entire package, always maintaining the equitable distribution model.”

³ A letter, requesting the respect of the procedures, has already been sent to the President of the CERN Council in January 2014.

Cotisation annuelle/ Annual fee

GAC - EPA GROUPEMENT DES ANCIENS - CERN-ESO - PENSIONERS' ASSOCIATION

Cotisation annuelle

Nous nous permettons de vous rappeler que, dès 2014, la cotisation annuelle s'élève à CHF 30.00 et non plus à CHF 25.00 comme jusqu' à présent, conformément à la décision votée lors l'Assemblée Générale du 27 mars 2013.

Ainsi ce montant doit-il être transféré :

soit : au compte bancaire auprès de l'UBS SA. intitulé «Groupement des Anciens du CERN»

IBAN : CH47 0027 9279 C710 9245 0

soit : au compte postal «Groupement des Anciens du CERN-ESO Pensioners»

No 12-20556-6

Les membres ayant signé auprès de l'UBS un ordre permanent pour s'acquitter de leur cotisation, normalement en date du 7 janvier de chaque année (hautement recommandé), doivent veiller à en faire modifier le montant avant la mi-décembre 2014.

Nous vous remercions par anticipation de votre collaboration.

Monique Häusermann, Trésorière

Annual membership fee

We would like to remind you that the annual fee increases from the present CHF 25,- to CHF 30,- as of this year 2014, in conformity with the decision voted by the Annual General Meeting on March 27, 2013.

This amount should therefore be transferred :

Either : to the bank account named "Groupement des Anciens du CERN" with UBS –

IBAN : CH47 0027 9279 C710 9245 0

Or : to the postal account with the name 'Groupement des Anciens du CERN-ESO Pensioners' Association

No. 12-20556-6

Those members who have arranged with UBS for payment of their annual fee, usually on January 7 of each year, by means of a standing order (highly recommended), should ensure that the amount due be modified appropriately by mid-December 2014.

We thank you in advance for your collaboration.

Monique Häusermann, Treasurer

GROUPEMENT DES ANCIENS - CERN-ESO - PENSIONERS' ASSOCIATION

BULLETIN d'ADHESION

APPLICATION FORM

à compléter en majuscules, signer et retourner svp à (version papier) :

please use block capitals, sign and return please to (paper version) :

GAC-EPA, c/o Association du Personnel, CERN, CH – 1211 GENEVE 23

Titre / Title :

(M.-Mme./Mr- Mrs. etc.)

Nom / Name :

Prénom / First name :

CERN : * or ESO : * Ex Div. – Dept. :

*Mettre une croix /Put a cross

Nationalité / Nationality :

Date naissance / Date of birth :

(Jour/ Day-Mois/ Month-Année/ Year)

Adresse / Address

No. : Rue / Street :

Code postal / : Ville /Town :
Post code

Pays /Country :

Tel. Fixe /Landline : + Mobile : +

E-mail : @

Date :

Signature :

Site Web : <http://www.gac-epa.org>, pour remplir cette page directement par internet.

Web site. <http://www.gac-epa.org>, to feel directly this page through the web

N.B. 1 : Cotisation annuelle -> voir feuille annexée (version papier), ci-avant.

N.B. 2 : Annual fee -> see attached sheet (paper version), before .

L' Article 1.4 des Statuts du GAC-EPA stipule: « Le Groupement est ouvert à tous les bénéficiaires de la Caisse de Pension, que leur retraite soit effective ou différée, y compris les veuves, veufs et orphelins. »

The Article 1.4 of the GAC-EPA Statutes stipulates: "The Association is open to all beneficiaries of the Pension Fund, whether their retirement is effective or delayed, including widows, widowers and orphans"